HAL open science

Les bâtiments et leur évolution

Jean-Pierre Lémant, Cédric Moulis

To cite this version:

Jean-Pierre Lémant, Cédric Moulis. Les bâtiments et leur évolution. Jean-Pierre Lémant; Cédric Moulis. Le Château des fées de Montcy-Notre-Dame : archéologie d'un site de l'an mil, PUN - Édulor, pp.51-90, 2016, Archéologie, espaces, patrimoines, 978-2-8143-0284-6. hal-02954113v2

HAL Id: hal-02954113

https://hal.science/hal-02954113v2

Submitted on 25 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jean-Pierre LÉMANT
Cédric MOULIS

LE CHÂTEAU DES FÉES DE MONTCY-NOTRE-DAME

ARCHÉOLOGIE D'UN SITE DE L'AN MIL

Ouvrage publié avec le soutien :
du Ministère de la Culture et de la Communication, direction générale des Patrimoines, sous-direction de l'Archéologie,
du Conseil Départemental des Ardennes,
du Pôle Scientifique TELL et de l'HISCANT-MA – EA 1132 de l'Université de Lorraine,
du Musée de l'Ardenne – ville de Charleville-Mézières,
de l'Association Nord-Est Archéologie,
du Rotary-Club des Ardennes,
de la Société Archéologique du Sillon Mosan
et du Centre Ardennais de Recherche Archéologique.

PUN – Éditions Universitaires de Lorraine

LES BÂTIMENTS ET LEUR ÉVOLUTION

CHAPITRE 2

Fig. 2.2 – État du site avant la fouille en 1984.

Fig. 2.3 – État du site après le défrichement. Quelques structures maçonnées apparaissent.

2.1. LES DONNÉES DES CHANTIERS

Jean-Pierre LÉMANT
& Cédric MOULIS

2.1.1. Chronologie de la fouille

La fouille initiée par Jean-Pierre Lémant de 1988 à 1992 sur le site a été motivée à la fois par la curiosité d'une archéologie bénévole alors vécue comme le seul pendant à la recherche universitaire, mais également par la volonté de mettre en valeur un patrimoine méconnu et le faire ainsi entrer dans la mémoire ardennaise.

L'objectif était de travailler sur plusieurs sites de hauteurs implantés le long de la Meuse, en faisant de ces sites des portes de passage entre passé et futur. Le premier lieu sur lequel l'équipe de Jean-Pierre Lémant s'est penchée est le Mont-Vireux, situé sur la commune de Vireux-Molhain, en aval sur la rive gauche *(fig. 2.1)*. Tout est parti d'une fouille de sauvetage d'un cimetière des IVe-Ve siècles sur un plateau dominé par ce mont. Très vite, il apparaît comme évident que l'habitat en connexion avec les sépultures se situe au sommet. De 1980 à 1992, les campagnes de fouilles successives permettent en effet la découverte de deux enceintes : un *murus gallicus* du Bas-Empire et une enceinte maçonnée de la fin XIIIe-début XIVe siècle. Sur la partie sommitale nord, des bâtiments à fonction religieuse se succèdent, le premier étant un temple avec une colonne à l'anguipède sans doute dédié à Jupiter, et le dernier un bâtiment rectangulaire entouré d'un cimetière assimilé à une chapelle (VIIe-XIe siècle). Plus tard, lorsque Thiébaut II duc de Lorraine entre en conflit avec Gilles de Haybes à propos de la possession du Mont-Vireux, il érige une fortification de pierre. Aidé par Thiébaut de Bar, Prince-évêque de Liège, Gilles attaque et incendie le Mont-Vireux en 1305. Le site cesse d'être occupé à ce moment-là.

En 1984, André Matthys a déjà commencé ses travaux au *Tchesté de la Rotche* à Sugny (Belgique) dans le vallon d'un ruisseau affluent de la Semois. Il met peu à peu au jour un site fortifié de hauteur qui présente trois phases d'occupation du VIIIe siècle à 1100. Le rapprochement sur le plan topographique (un tertre) est rapidement établi entre Sugny et un site situé plus en amont sur la Meuse que le Mont-Vireux, sur la commune de Montcy-Notre-Dame, au lieudit le Waridon : *le Château des fées (fig. 2.2)*. Ce terrain est alors une propriété privée. Il est racheté en 1988 par la commune de Montcy-Notre-Dame, sous l'impulsion de son maire Robert Bucheler et de son adjoint, le docteur Gérard Fleury. Il s'agit non seulement d'ouvrir une campagne de fouilles, mais également, à terme, de mettre en valeur l'ensemble patrimonial constitué par le château, le chemin de croix, la grotte à la Vierge, le jardin romantique de la maison bourgeoise et la carrière, prévue pour être aménagée en amphithéâtre de plein-air.

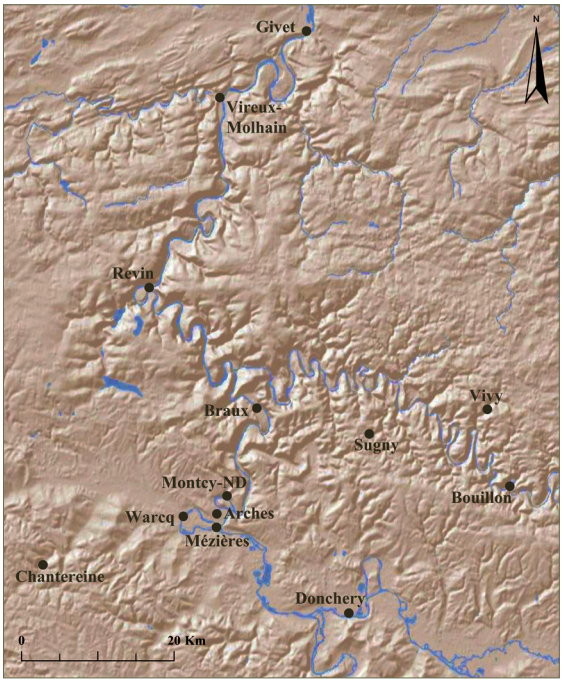

Fig. 2.1 – Localisation de quelques sites dans l'espace Meuse-Semois.

Les premières maçonneries (l'enceinte, le contrefort, la pièce A) sont alors uniquement visibles sur quelques

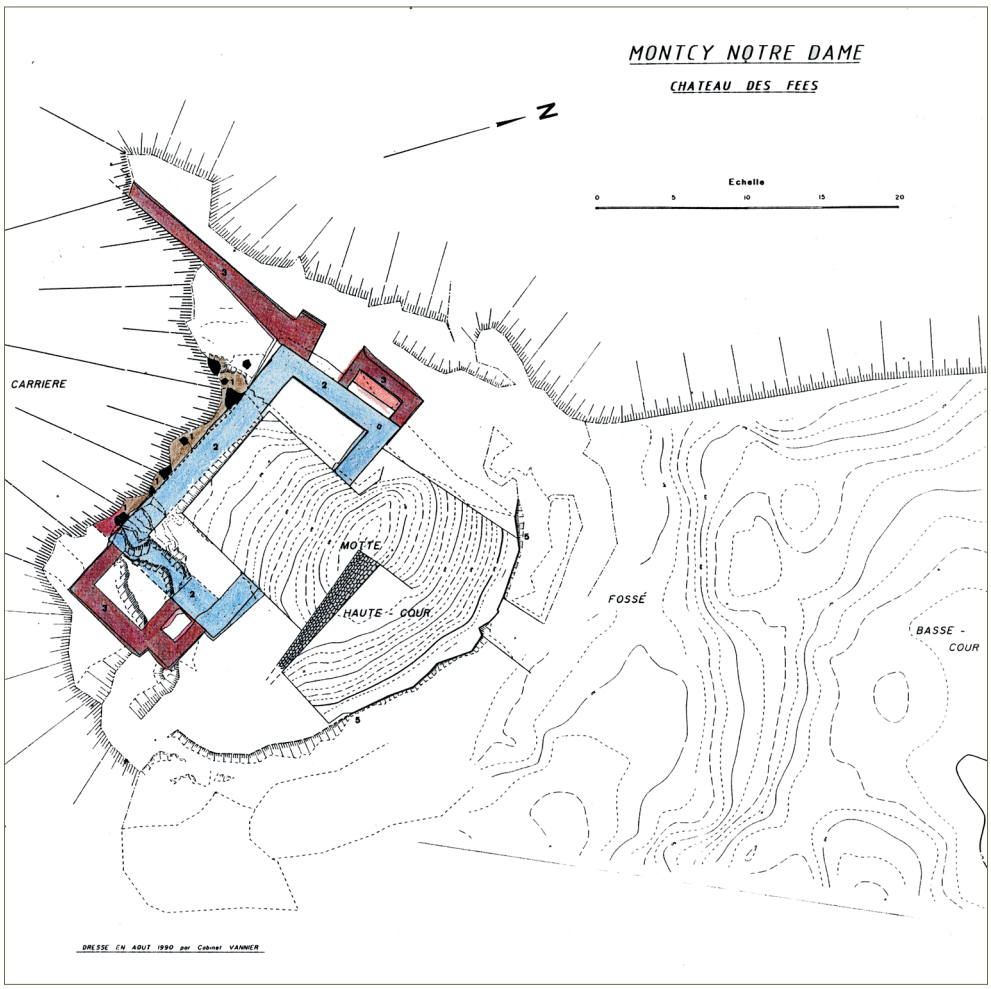

Fig. 2.4 – Relevé du château en cours de fouille en 1990.

centimètres de hauteur par l'érosion naturelle, qui continue de grignoter les vestiges *(fig. 2.3)*. Le premier travail est donc de stabiliser cette érosion et de dégager la motte de son couvert végétal. Autour de la carrière, des vestiges apparaissent. Les premiers objets également. Des prospections sont menées dans les pentes afin de récupérer le mobilier dispersé par rejet puis par la carrière. L'autorisation de fouilles est délivrée la même année par la DRAC Champagne-Ardenne. Les premières campagnes se déroulent sur les cotés sud-ouest et nord-ouest, les plus fragilisés par l'érosion. Une fois le périmètre de l'*aula* mis en évidence, l'intérieur est fouillé par coupes successives afin d'observer les différentes strates. Les travaux se poursuivent par la fouille du secteur sud-est et l'étude de l'élaboration de la motte recouvrant encore tout le côté est du site *(fig. 2.4 et 5)*. Celle-ci ne paraît pas improvisée et présente des murs en pierres sèches aménagés de façon à contenir la terre et les pierres constitutives de la motte. Un premier mur présentant un pendage, à 181 m d'altitude, partiellement enfoui sur la partie sommitale, fait penser à un mur stabilisateur. Le second mur ne se vérifie que sporadiquement par deux ou trois lits de pierres se chevauchant à l'altitude 176 m. Il ceint la motte en évitant le glissement des matériaux. Les recherches s'orientent ensuite vers le système de protection de l'éperon, par la fouille du fossé de barrage. L'équipe se concentre ensuite sur les vestiges maçonnés d'un petit bâtiment situé dans la pente sud-est. Mais en 1992, le projet se trouve menacé par la restructuration de l'archéologie en France. Les campagnes de fouilles sont alors stoppées et il ne sera plus question que d'entretien du site. En parallèle, en 1993, débutent les travaux de restitution des élévations des maçonneries dégagées *(fig. 2.6)*. Ceux-ci résultent d'un dossier de création d'un pôle touristique au château, dont la première tranche est la réhabilitation des élévations. La Société archéologique du sillon mosan associée à la commune de Montcy-Notre-Dame fait appel au cabinet d'architecte « Agence 3 arches » qui présente un devis d'aménagement global du site de 711600 francs, avec l'aménagement d'une aire d'accueil au pied de la carrière, d'un chemin montant au château et de la restitution des élévations. Mais seuls les travaux de maçonneries sur le château seront réalisés en chantier d'insertion par la CAPEB, avec des pierres de

Fig. 2.5 – Vue d'ensemble de la fouille, 1991.

Fig. 2.6 – État du site après la restauration des maçonneries, 1995.

quartzite provenant des carrières de René Dhordain (59), pour une somme de 200 000 francs *(fig. 2.7)*.

Le mobilier issu des fouilles est quant à lui entreposé dans les locaux de la Société archéologique du sillon mosan, à Charleville-Mézières. Il est maintenant déposé au musée de l'Ardenne.

Il convient enfin de signaler qu'il a été difficile de phaser avec assurance l'ensemble des maçonneries entre elles, au vu des maigres données de bâti qui ont été recueillies lors de la fouille et du fait du recouvrement des élévations en place par une maçonnerie reconstituant les volumes des bâtiments.

2.1.2. Le chantier de 2009

Il s'agissait de compléter la fouille antérieure, notamment en accumulant les données inhérentes au bâti, et d'établir un relevé topographique précis. Un premier relevé a été initié dès 1990, lors des fouilles, par le cabinet Vannier sous la responsabilité de la Société Archéologique du Sillon Mosan *(fig. 2.4)*. Celui-ci a permis de bien localiser les vestiges mis au jour, mais le contexte géographique a été relativement peu pris en compte. Le plan n'autorise donc qu'une lecture très succincte et fragmentaire des microreliefs pouvant contribuer à une meilleure compréhension de l'ensemble du site et nécessitait des relevés complémentaires.

Outre le fait de proposer un plan des structures et des courbes de niveaux, le relevé permet de repérer les moindres anomalies de terrain susceptibles de correspondre à des éléments de vestiges anciens. Cette étape est primordiale pour la suite des recherches, car elle permet un questionnement renouvelé sur l'implantation physique du site. Sur certains secteurs, notamment les parois schisteuses mises au jour par l'exploitation de la carrière, il a fallu recourir à un système de descente en rappel pour pouvoir obtenir des points intermédiaires, donnant un rendu final plus réaliste à notre plan.

L'emprise du relevé correspond à 49626 m^2. 1800 points ont été enregistrés, soit une distance moyenne de 6,85 m entre chaque point, avec de grandes différences d'écart entre les points pris directement sur le site castral et ceux pris plus à l'écart.

Nous avons associé au relevé topographique une analyse des élévations encore en place. Notre méthode s'inscrit dans la prise de données relatives à l'archéologie du bâti. Le relevé pierre à pierre est susceptible de livrer plusieurs informations parmi lesquelles :

- Nature et couleur de la pierre
- Présence ou non de mortier

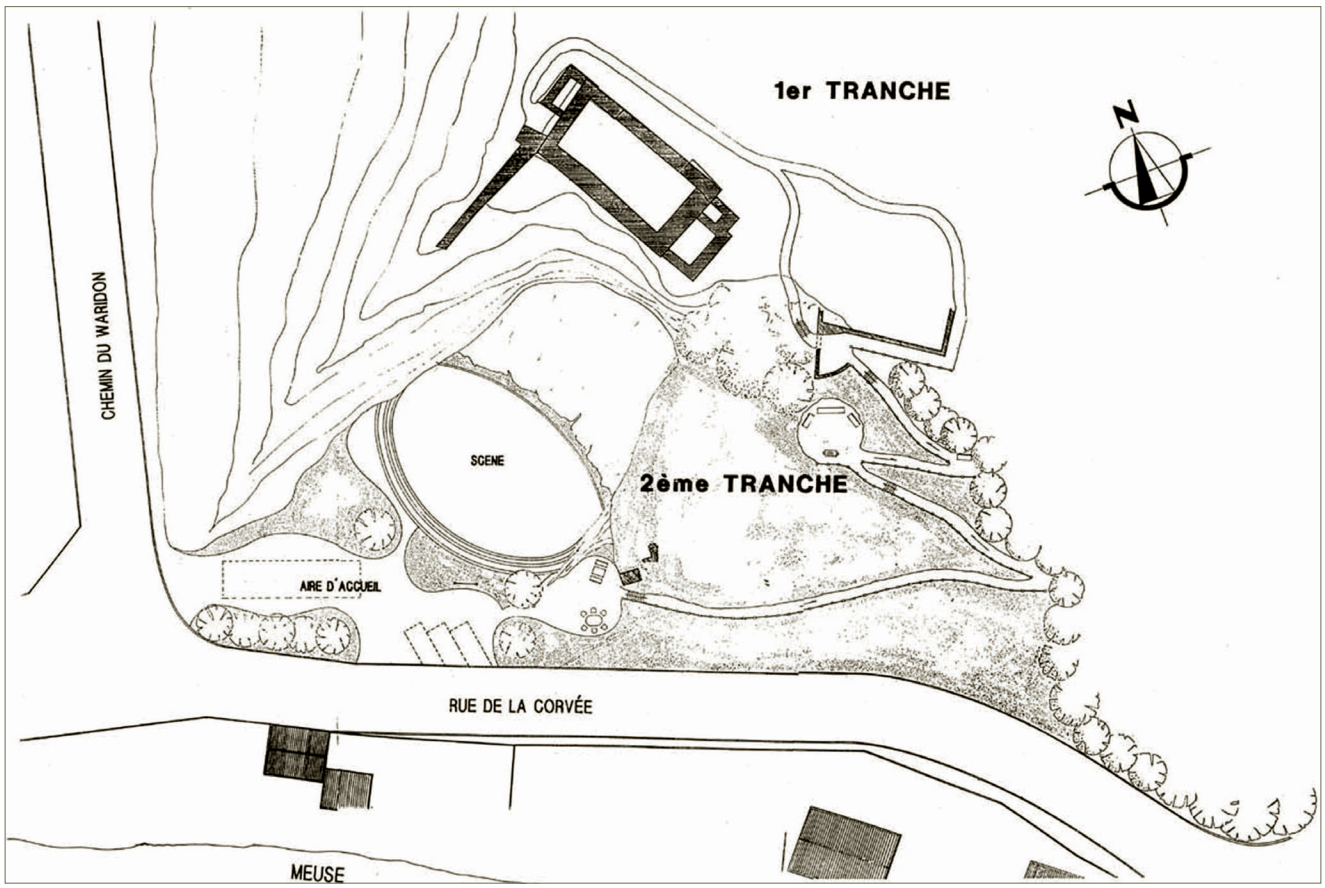

Fig. 2.7 – Projet de valorisation du site du château proposé par « Agence trois arches ».

Fig. 2.9 – Emmottement vu depuis le nord-est. On remarque parfaitement la limite entre la roche grossièrement aplanie et la levée de terre, matérialisée par un muret en pierres sèches. Au sommet, un autre mur de pierres sèches aide à maintenir la terre.

– Marques d'outils (quel outil utilisé, orientations des marques)
– Emplacement et profondeur des trous de boulin
– Cassures les plus importantes
– Reprises éventuelles

Une fiche d'enregistrement a consigné un maximum d'observations faites sur les différentes parties de l'édifice. Il a été convenu de caractériser chaque bâtiment en unité murale distincte (UM). Ces unités ont été ensuite divisées en unités construites (UC)[1]. Le protocole de sélection de ces UC était conditionné par deux types d'observations. La première a pris en compte les différents éléments architecturaux composant l'UM. La seconde, pouvant recouper la première, est basée sur des phénomènes liés à la vie du bâtiment, dans le constructif, l'architectonique ou l'architectural. Les critères retenus sur cette fiche sont nombreux et répartis en différentes grandes catégories.

1. La liste descriptive des UC est en annexe de ce volume.

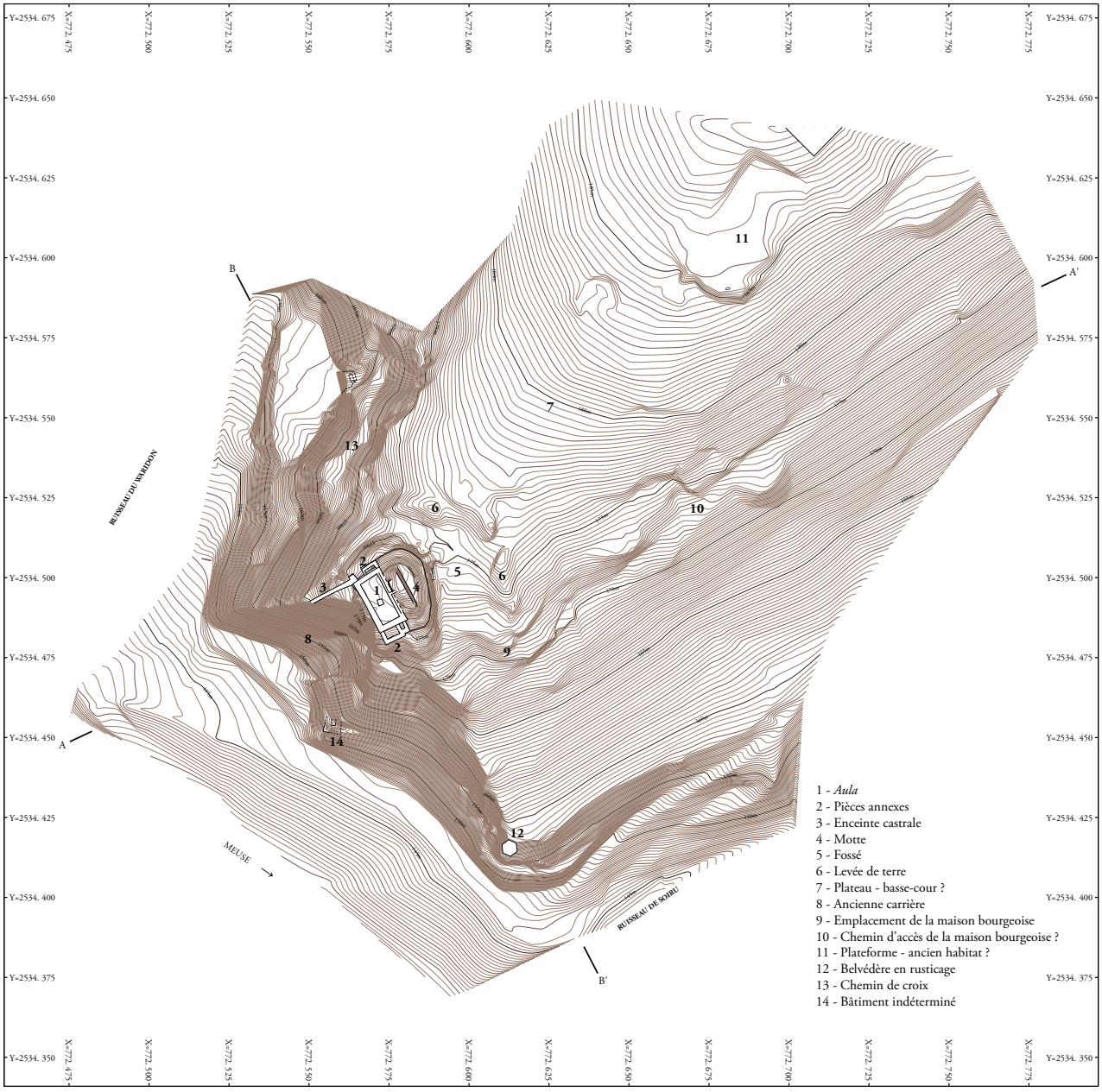

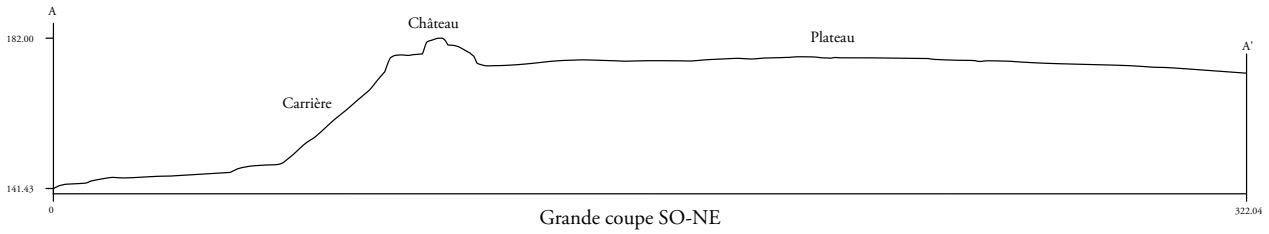

Grande coupe SO-NE

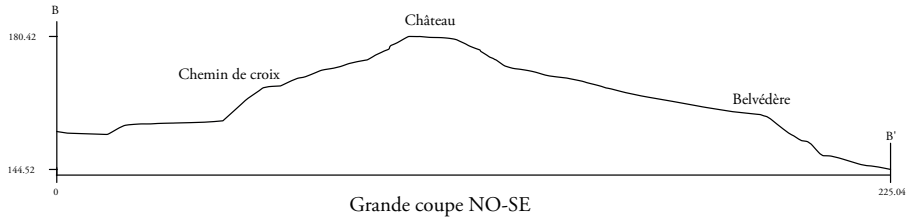

Grande coupe NO-SE

Echelle des altitudes = 1.00
Echelle des distances = 1.00

Fig. 2.8 – Relevé topographique général et coupes générales (relevé : A. Chrétien, P.-Y. Herbemont, L. Léger, C. Moulis, B. Prévot, K. Schneider – 2009).

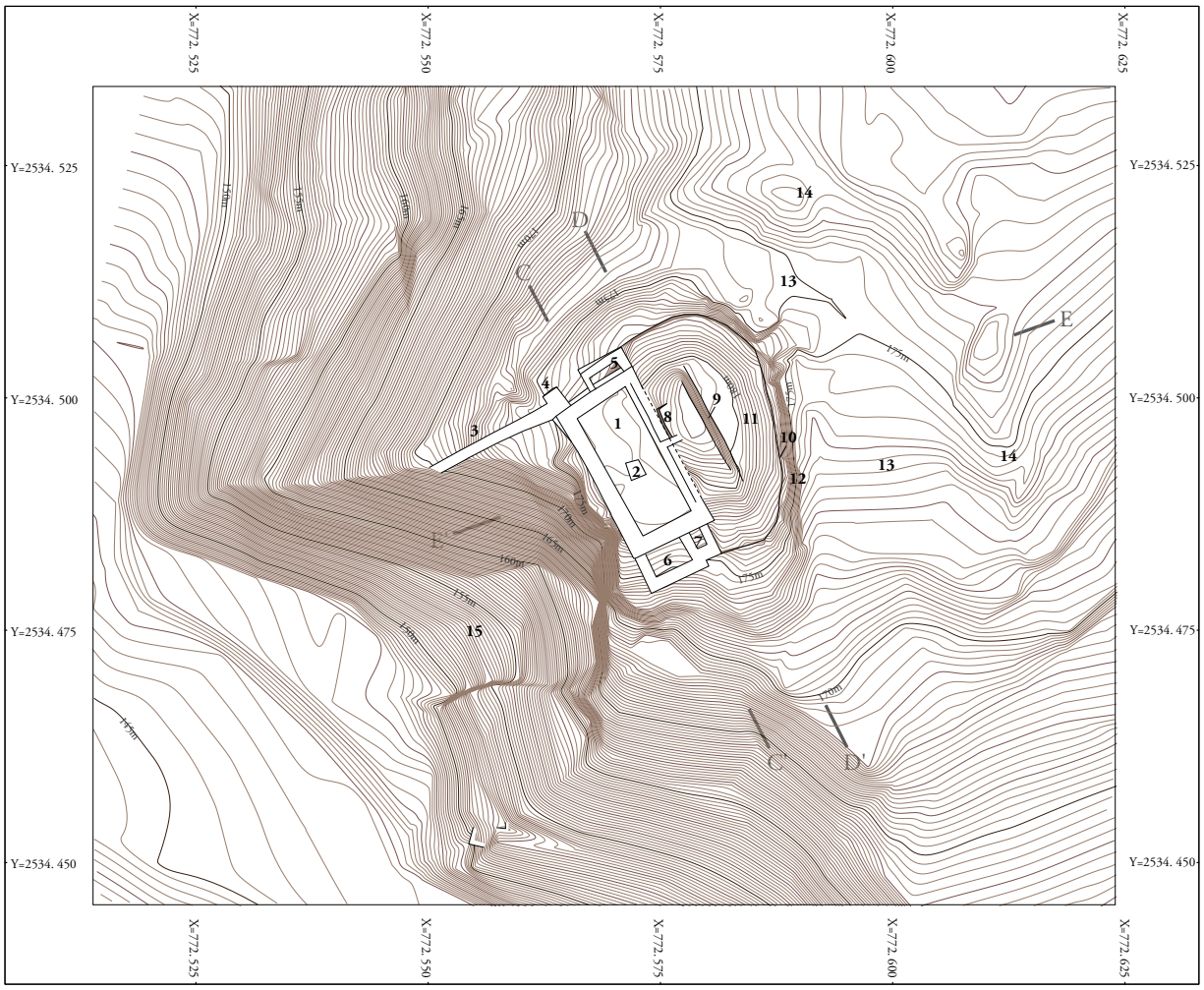

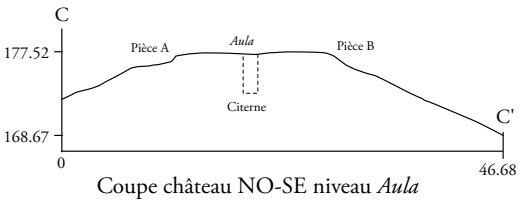

Coupe château NO-SE niveau *Aula*

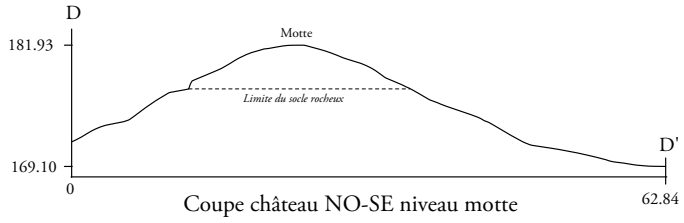

Coupe château NO-SE niveau motte

Echelle des altitudes = 1.00
Echelle des distances = 1.00

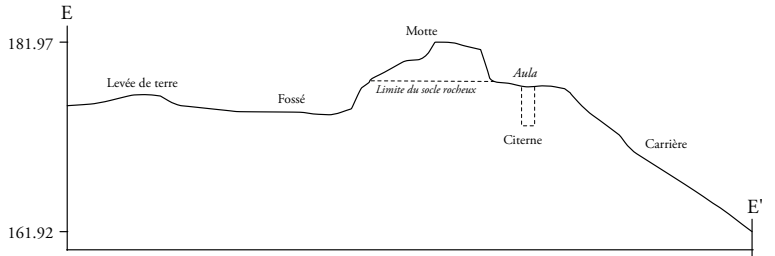

Coupe château NE-SO avec fossé

1 - *Aula* (UM 1)
2 - Citerne (US 1024)
3 - Enceinte castrale (UM 2)
4 - Contrefort (UM 2)
5 - Pièce A (UM 3)
6 - Pièce B (UM 4)
7 - Pièce C (UM 5)
8 - Muret de pierres sèches contemporain
9 - Muret de pierres sèches moderne
10 - Muret de pierres sèches contemporain
11 - Motte de terre
12 - Socle rocheux sous la motte
13 - Fossé
14 - Levée de terre
15 - Carrière

Fig. 2.10 – Plan des structures maçonnées et coupes de détail (relevé : A. Chrétien, P.-Y. Herbemont, L. Léger, C. Moulis, B. Prévot, K. Schneider – 2009).

Fig. 2.12 – Stratigraphie contre l'enceinte, coté extérieur.

Fig. 2.11 – Coupe 8 : stratigraphie transversale contre le contrefort, coté extérieur (relevé : J.-P. Lémant, SASM – 1988).

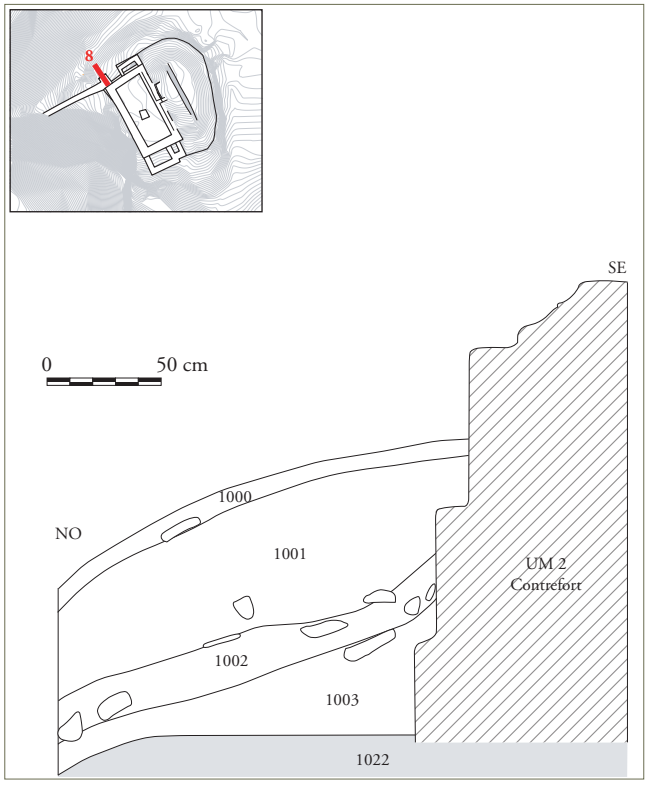

Le but est de consigner un maximum d'informations, notamment celles qui ne peuvent être enregistrées par le dessin. Un diagramme stratigraphique replace chaque UC dans une chronologie relative. Ainsi, il devient possible de proposer un phasage, de relever les problèmes de construction rencontrés, d'appréhender l'origine, l'utilisation et la provenance des matériaux et leur mise en œuvre, ainsi que tous les autres problèmes liés à l'économie de chantier. Cette méthodologie n'a toutefois pas pu être totalement exploitée sur ce site, vu la faiblesse des vestiges maçonnés encore observables, et la grande homogénéité des différentes structures. La restauration des murs a également posé quelques difficultés pour la lecture des mortiers et des blocages.

2.1.3. Un relief propice contrôlant la Meuse

Le château est installé à 175 m d'altitude sur un promontoire schisteux et quartzeux dominant la rive gauche de la Meuse de 34 m, dans un méandre au nord de Charleville-Mézières, au lieu-dit le Waridon *(fig. 2.8)*.

Deux ruisseaux, le Waridon et le Soiru, isolent le site de part et d'autre pour former un éperon orienté vers le nord-est, montant en pente douce et régulière. La pente créée par le ruisseau du Waridon est semblable à celle générée par la Meuse (68 %). En revanche, le Soiru a causé un pendage moins important, qui s'infléchit encore dans les derniers mètres de la côte (20 %).

L'élément le plus significatif est le tertre qui fait face à la Meuse. Haut de 6 m, il est ovoïde (40 m x 24 m) et composé de remblais de terre posés sur un socle schisteux et quartzeux isolé du reste du plateau par un fossé en arc de cercle large d'une quinzaine de mètres et encore visible sur un développement de 60 m.

Ce socle est constitué de schistes, de schistes ardoisiers et de quartzites. On retrouve ces mêmes faciès dans toutes les formations géologiques ardennaises. L'épaisseur de celles-ci peut être très élevée et atteindre 800 m (schistes ardoisiers de Levrézy). Les assises du château sont constituées par des « Schistes et quartzites de Nouzon » datant du Dévonien. Les sédiments à l'origine de ces roches ont

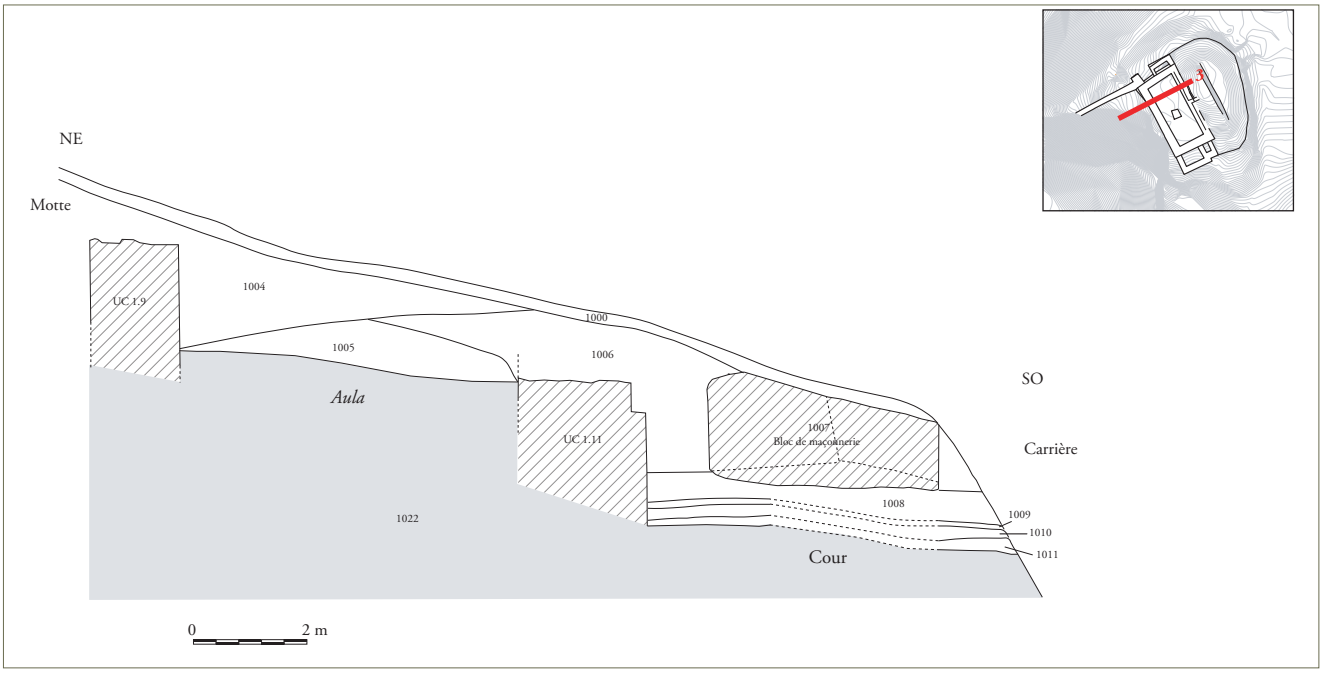

*Fig. 2.13 – Coupe 3 : stratigraphies transversales de l'*aula *et de la cour (relevé : J.-P. Lémant, SASM – 1989).*

Fig. 2.14 – Bloc de maçonnerie posé sur l'US 1008. Son effondrement est donc postérieur à l'incendie (US 1009).

été déposés en milieu littoral voici un peu plus de 400 millions d'années. Ils s'inscrivent dans le synclinorium de Neufchâteau-Eifel, orienté globalement ouest-est, et limité au nord par la structure anticlinale du Massif de Rocroi.

L'examen de la coupe E-E' permet de considérer l'aspect du tertre rocheux après la retaille de celui-ci pour accueillir le site *(fig. 2.9)*. À l'altitude moyenne de 177,60 m, on observe sur le tertre, côté plateau, la limite du substrat schisteux. Ce dernier est surmonté par un petit muret en pierres sèches récent, permettant de contenir le remblai qui recouvre l'ensemble. Le sol de l'*aula* et l'extérieur, vers la carrière, ont une cote altimétrique identique *(fig. 2.10)*. Les coupes C-C' et D-D' mettent également en évidence cette limite du substrat à la même altitude. Ainsi, il semble que l'affleurement rocheux ait été aplani pour réaliser une plateforme ovoïde de 23 m de large pour, peut-être, 40 à 50 m de longueur[2]. Son extrémité

2. Vingt mètres seulement sont encore existants, la carrière ouverte face à la Meuse ayant détruit la majeure partie de cette plateforme.

Fig. 2.15 – Stratigraphie de la cour avec, notamment, la couche d'incendie (US 1009) d'épaisseur variable.

Fig. 2.16 – La couche d'incendie (US 1009) recèle un mobilier faunique important.

*Fig. 2.17 – Couche d'incendie (US 1005) dans l'*aula*, 1991.*

*Fig. 2.18 – Coupe stratigraphique transversale dans la partie nord de l'*aula.

*Fig. 2.19 – Coupe stratigraphique transversale dans la partie centrale de l'*aula, *1991.*

Fig. 2.22 – Stratigraphie de la pièce A : à gauche, la couche de mortier (US 1019) ; à droite, la fondation du mur de l'aula (UC 1.6) ; en strate, la couche de cendres (US 1016) ; au fond, le mur en épi (US 3.1), 1988.

nord-est est encore recouverte de remblais, à la suite de quoi nous trouvons une *aula* cantonnée de trois pièces.

L'emprise du relevé concerne une bonne partie du plateau en direction du nord-est, car nous avons tenté de déterminer si le plateau était occupé par une basse-cour, qui aurait été délimitée par un premier fossé. Aucun élément pertinent ne permet de valider cette hypothèse. L'installation de la maison bourgeoise, aujourd'hui disparue, et du jardin romantique a sans doute modifié la topographie et entravé la lecture de ce secteur, de même que la grotte à la Vierge et le chemin de croix sur le flanc nord de l'éperon. Seuls des sondages pourraient permettre de répondre clairement à cette question.

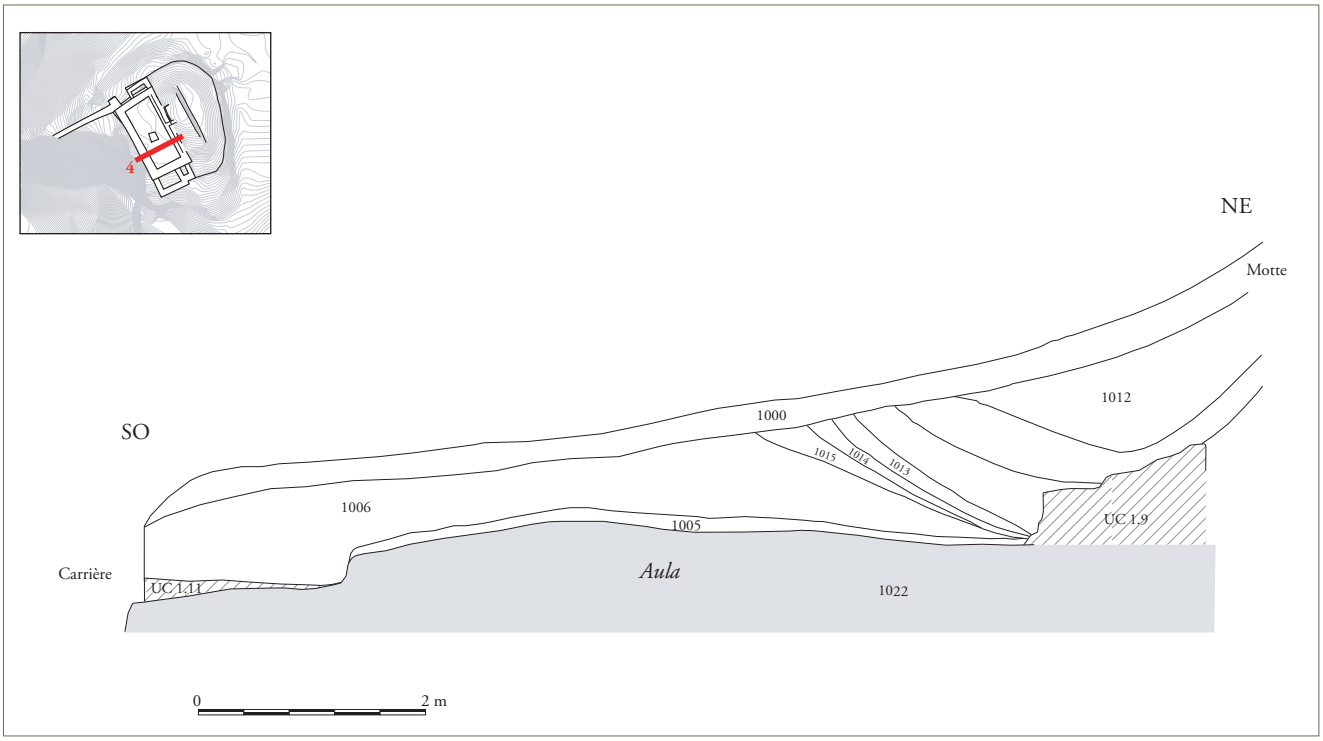

*Fig. 2.20 – Coupe 4 : stratigraphie transversale dans la partie sud de l'*aula *(relevé : J.-P. Lémant, SASM – 1989).*

2.1.4. La stratigraphie

La stratigraphie révélée par la fouille est relativement simple. L'ensemble du site était recouvert d'une couche d'humus, sous laquelle on observe des remblais composés pour l'essentiel de terre et de pierres issues soit de l'exploitation de la carrière, soit de l'effondrement des maçonneries. Par la suite, la stratigraphie est légèrement différente selon les endroits où l'on se situe sur le site. La documentation des couches n'a pas été faite méthodiquement lors de la fouille, aucune fiche n'a été renseignée avec précision ; nous ne possédons pas non plus de cotes altimétriques. Ceci explique qu'il nous est difficile de donner une description très poussée de la stratigraphie. Nous avons donc octroyé un numéro d'unité stratigraphique (US) aux couches dessinées sur les relevés de terrain au moment de la fouille, en y apportant quelques informations complémentaires obtenues à l'examen des photographies.

À l'extérieur du château, sur les pentes *(fig. 2.11)*, une couche d'humus (US 1000) recouvrait un remblai composé de pierre et de terre (US 1001), au sein duquel du mobilier médiéval a été retrouvé de manière éparse : céramique à pâte noire et grise, carreaux d'arbalète, faune. Sous cette couche, une strate noire d'une dizaine de centimètres (US 1002), résultant visiblement d'un incendie, livre également un mobilier diversifié : carreaux d'arbalète, céramique à pâte claire, faune. Elle recouvre un remblai antérieur (US 1003), vierge de tout mobilier. La couche d'incendie s'estompe toutefois au bout de quelques mètres et n'est plus visible dans les stratigraphies accolées à l'enceinte *(fig. 2.12)*.

L'intérieur de la cour est mal connu à cause des destructions engendrées par l'exploitation de la carrière. Néanmoins sa stratigraphie a pu être observée aux abords de l'enceinte et de l'*aula*, dans la partie nord *(fig. 2.13)*. Une couche de remblais recouvrait l'ensemble (US 1006). À cet endroit, elle recouvrait un bloc maçonné (US 1007) de 4,05 m provenant de l'effondrement du mur de l'*aula (fig. 2.14)*. L'ensemble reposait sur une épaisse couche argileuse jaune parsemée de pierres (US 1008). Une couche cendreuse noire *(fig. 2.15)* de 10 à 25 cm d'épaisseur (US 1009) comporte un mobilier divers, notamment de la faune en grande quantité, mais également de la céramique (pâtes noire et claire), du métal (forces, clé, couteau, clous, carreaux) et du verre plat *(fig. 2.16)*. Elle recouvre ensuite une seconde couche jaune (US 1010) plus pauvre en mobilier. Une strate jaune-orange de 3 cm est posée sur la roche (US 1011). Elle est indurée, et quelques objets sont disposés dessus (pointe de flèche, céramique à pâte claire). Il s'agit d'un niveau de sol en terre battue. Cette dernière couche est directement au contact de la roche sauf au contact de l'enceinte, où une anfractuosité du tertre a obligé à rattraper le niveau en comblant avec des dalles de pierres.

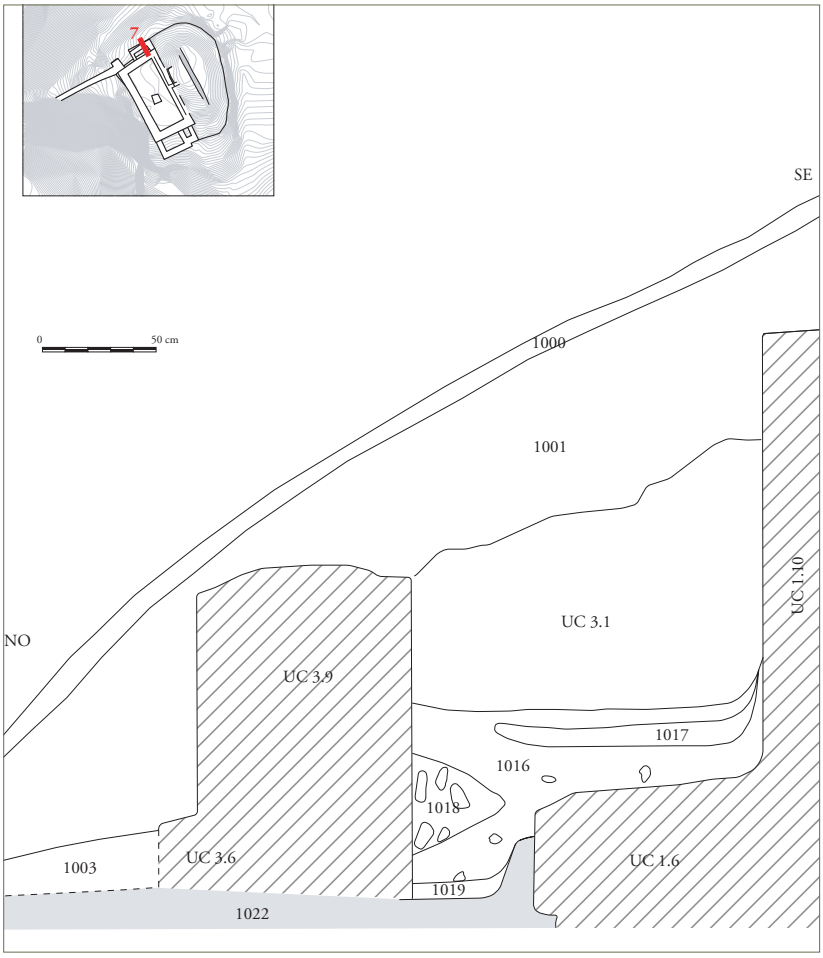

Fig. 2.21 – Coupe 7 : stratigraphie transversale à l'intérieur de la pièce A (relevé : J.-P. Lémant, SASM – 1989).

À l'intérieur de l'*aula*, nous retrouvons grossièrement le même type de stratigraphie : une couche d'humus recouvre des remblais de terre et de pierres. Une couche cendreuse noire (US 1005) est posée sur l'ensemble de la surface de la pièce *(fig. 2.17)*. Elle n'est pas uniforme et mesure de 5 à 85 cm selon les endroits *(fig. 2.13, 18 et 19)*. Pour la partie la plus épaisse de la couche de cendres, il est possible qu'en plus d'éléments de plancher, des poteaux porteurs ou des parties de charpentes ont pu être brûlés ici. Cette couche a livré de nombreux objets et notamment des restes carpologiques (voir chapitre 3.2.). En revanche, la stratigraphie au niveau du mur nord-est de la pièce a été perturbée. On remarque une succession de couches de terre jaune et de cendre noire (US 1012 à 1015), résultant du creusement d'une tranchée, sans doute destinée à récupérer les matériaux de ce mur *(fig. 2.20)*. Le niveau de sol correspond à la roche, qui a été aplanie pour faciliter la circulation. Il est toutefois possible qu'un plancher, éliminant les irrégularités du substrat rocheux, surmontait légèrement celle-ci.

Une couche de cendres est également visible au sein de la stratigraphie de la pièce A (US 1016) *(fig. 2.21 et 22)*. Elle est identifiée de façon non continue sur une épaisseur de 70 cm et se mêle par endroit à des graviers, de la pierre et des remblais (US 1017 et 1018). Le fond de la pièce est badigeonné d'une couche de mortier de chaux (US 1019) sur laquelle du mobilier métallique et de la faune ont été prélevés.

Aucune coupe stratigraphique n'a été relevée sur la partie nord-est de l'emmottement. Elle a pourtant été largement fouillée notamment sur son flanc le plus au nord. Une photo permet d'entrevoir sa structure *(fig. 2.23)*. Au niveau d'arrêt de la fouille, une couche cendreuse ténue s'estompe en s'éloignant du mur de l'*aula* (US 1021a). Elle est recouverte par ce qui semble être un premier remblai grisâtre (US 1021b) qui disparaît lui aussi à mesure que l'on s'éloigne du mur de l'*aula*. Un second remblai, jaunâtre, semble monter jusqu'à la hauteur de conservation des murs (US 1001). Un troisième remblai, plutôt composé de terre, vient couronner l'ensemble (US 1020).

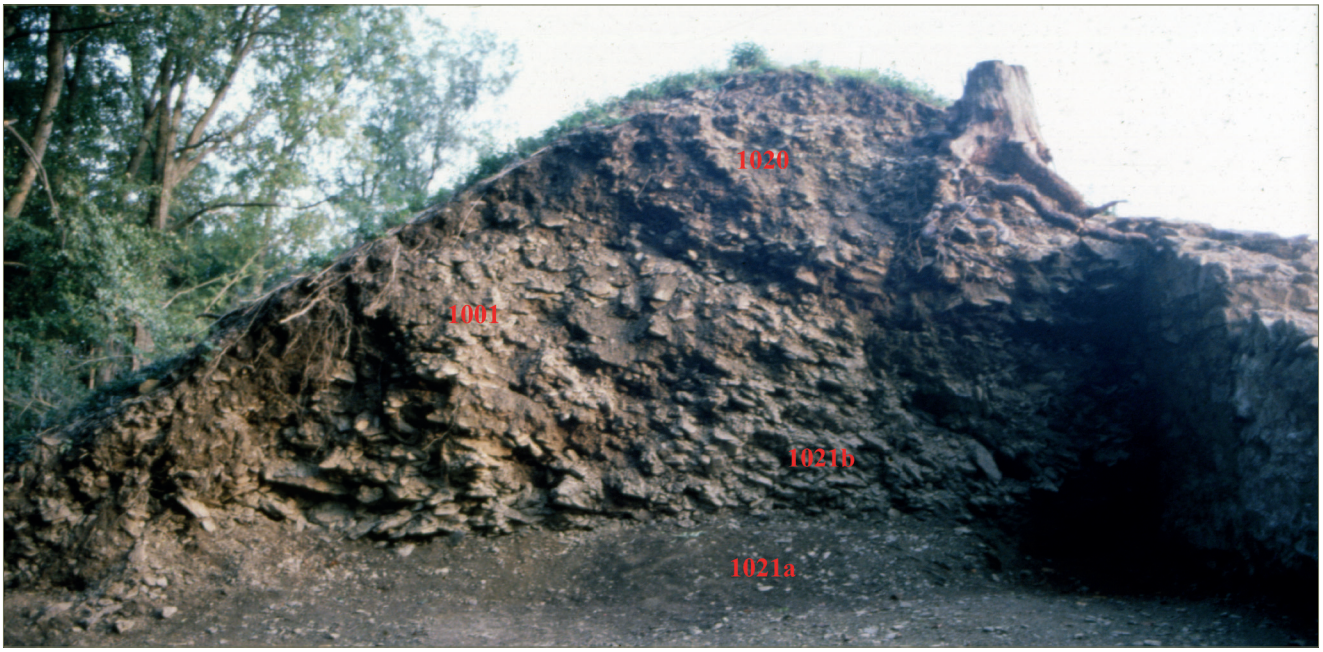

Fig. 2.23 – Stratigraphique de la partie nord de la motte, 1988.

Fig. 2.24 – Tête de lion gallo-romaine, retrouvée dans la citerne.

2.1.5. Avant le château

Le château ne s'implante évidemment pas sur un terrain vierge de toute occupation antérieure. Les prospections menées sur le plateau de l'éperon ont permis la découverte d'éclats de taille en silex répartis dans les pentes de la motte, attestant d'une occupation au moins sporadique dès l'époque préhistorique. Un potin rème au guerrier courant a été retrouvé dans les talus du chemin de croix.

Mais c'est la période gallo-romaine qui est la mieux documentée. Dès le Ier siècle avant JC, l'environnement immédiat de l'éperon rocheux est marqué par le développement d'une importante agglomération secondaire, principalement localisée sur l'actuel Mont-Olympe, le plateau de Berthaucourt et la commune de Montcy-Saint-Pierre. Des travaux de canalisation en octobre 2006 dans le chemin de la Corvée au pied du château et du barrage, sur la route longeant le Meuse en direction de Montcy-Notre-Dame, ont permis la mise au jour de fondations de caves gallo-romaines, vraisemblablement détruites à la fin du IIIe siècle, comme en témoigne le mobilier retrouvé ainsi que le contexte général des boucles mosanes, où la crise du régime entraîne de nombreuses destructions. Parallèlement à cela, un gobelet en terre sigillée du IIe siècle a été découvert dans la Meuse par dragage au niveau du barrage situé sous le château. Plus directement sur le site, les fouilles ont permis la découverte de tessons de céramique sigillée du Haut et du Bas-Empire et de deux fragments de *tegulae* (1,7 x 8,5 x 11,6 cm et 3,6 x 4,6 x 6,7 cm) de pâtes différentes[3] disposés à même le rocher ou dans les trous de poteaux qui y sont creusés. Une tête de lion de 31 cm de haut sur 41 cm de long et 20 cm de large, réalisée en calcaire blanc granuleux, a été exhumée du fond de la citerne située au centre de l'*aula (fig. 2.24)*. L'analyse parementale des élévations de la latrine (pièce C) a permis d'identifier deux pierres calcaires romaines en remploi, dont l'une présente une mortaise destinée à y sceller une agrafe[4]. Un fragment de meule à main d'origine romaine a également été exhumé des éboulis de l'*aula*. Ce mobilier, s'il ne permet pas d'identifier la nature et l'importance du peuplement de l'éperon, confirme toutefois une présence gallo-romaine, même modeste.

3. La seconde présente une pâte très épaisse brune avec des inclusions grossières. Il est possible qu'elle soit plutôt de fabrication médiévale, au contraire de la première qui présente une pâte savonneuse.
4. Voir l'étude de bâti *infra*.

Fig. 2.25 – Implantation des trous de poteaux (relevé : C. Moulis, J.-P. Lémant).

Fig. 2.26 – Empochement (US 1025) dans la cour.

2.2. LES BÂTIMENTS

Cédric MOULIS

2.2.1. Montcy 1 : un bâti en bois

Trente-sept trous de poteaux ont été repérés sur le site *(fig. 2.25)*. L'altération rapide du substrat rocheux, dont le pendage est ici quasiment vertical, a en partie effacé les traces observées lors de la fouille. Huit trous se situent le long du mur sud-ouest de l'*aula*, à l'extérieur de celle-ci. Le plus imposant (US 1025) n'est d'ailleurs pas à proprement parler un trou, mais un empochement d'1 m de largeur et de hauteur qui devait peut-être accueillir la sablière basse d'une plateforme ou d'un habitat *(fig. 2.26)*. Les vingt-neuf autres trous sont inclus dans l'espace aulique *(fig. 2.27)*. Leur diamètre avoisine en moyenne 18 à 20 cm et ils contiennent encore pour la plupart des pierres servant au calage des pièces de bois *(fig. 2.28)*. Trois trous (US 1026, 1027, 1028) sont alignés dans l'espace médian du bâtiment en pierre (voir chapitre 2.2.2.) *(fig. 2.29)*. Il ne fait quasiment aucun doute qu'il s'agit des emplacements des poteaux porteurs de l'étage de celui-ci.

Les autres trous sont plus petits et semblent se regrouper en certains endroits, présentant différents regroupements possibles *(fig. 2.30)*. On peut, parmi d'autres hypothèses, restituer un grand bâtiment en bois, qui reprendrait grossièrement l'espace habitable de l'*aula* de pierre qui lui succède, en y ajoutant le mur sud-ouest. En fait, la surface fouillée du substrat rocheux n'est pas suffisamment vaste pour repérer avec certitude d'éventuels tracés géométriques de bâtiments ou d'enceinte. Nous pouvons simplement supposer qu'il s'agit d'une première implantation formant bâtiments et rempart de protection. Leur datation reste également très incertaine. Toutefois, des tessons gallo-romains ont été découverts dans certains trous. Mais il peut s'agir du premier état d'une fortification médiévale sur le site, à l'époque carolingienne. Ces trous n'ont vraisemblablement pas pu, sauf ceux situés dans la partie la plus au sud, porter une structure à étage.

L'ensemble des données ne permet pas de trancher entre les deux fourchettes chronologiques. Par contre, la comparaison de ce site avec celui du *Tchesté de la Rotche* (Commune de Sugny, Belgique), à 13 kilomètres vers le nord-est, autorise à privilégier la seconde idée[1]. En effet, ce site possède une structure en bois très rudimentaire dès le milieu du VIIIe siècle (Sugny 1), qui évolue peu à peu (Sugny 2) *(fig. 2.31)* pour être remplacée par un château de pierre vers 1050 (Sugny 3). L'évolution du *Château des fées* semble globalement se calquer sur celle-ci, même si dans le cas qui nous intéresse, la chronologie est plus restreinte, car nous verrons que le bâti de pierre apparaît plus précocement.

Aucun texte n'explique de manière irréfutable les raisons et les conditions d'apparition de cette construction. L'événement historique le plus judicieux et qui pourrait éventuellement s'y rapporter se déroule en 894. Le 26 septembre de cette année-là, Francon, évêque de Tongres-Maastricht-Liège, obtient du roi Charles le Simple, avec l'appui de l'archevêque de Reims Foulques, la restitution de biens qui lui appartiennent à Arches[2]. La teneur et l'importance de ces biens n'est pas connue, mais il est possible que ce soit le palais d'Arches.[3] La dédicace de l'église paroissiale (Saint-Lambert, saint emblématique liégeois) permet de l'entrevoir. Si tel est le cas, cette implantation liégeoise dans le secteur semble conditionner l'apparition d'un point fortifié en aval d'Arches. On ne connait toutefois pas l'initiateur d'un tel projet[4]

1. Matthys 1991a : 246.
2. De Brequigny 1769 : 350.
3. Le palais d'Arches est mentionné pour la première fois en 859 dans les Annales de Saint-Bertin, à l'occasion de l'entrevue de Lothaire et de Charles le Chauve. Le propriétaire du lieu n'est pas connu et nous ne savons pas s'il est situé dans le comté de Castrice ou dans celui du Porcien.
4. Cela peut être le comte Bernard, tel que désigné plus tard par Flodoard. Mais agit-il par l'entremise de l'évêque de Reims, du roi de Francie Occidentale, ou de sa propre initiative ? La décomposition

Fig. 2.27 – Vue générale des trous de poteaux au sein de l'espace aulique.

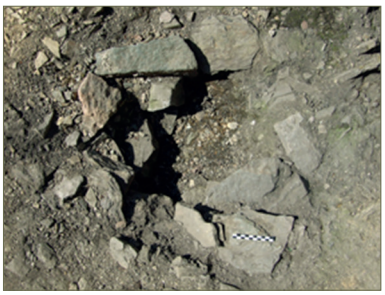

Fig. 2.28 – Trous de poteaux (US 1032, 1036, 1037, 1038, 1039 et 1043) appartenant à Montcy phase 1.

Fig. 2.29 – Trous de poteaux (US 1026, 1027 et 1028) appartenant à Montcy phase 2, soutènement de l'étage.

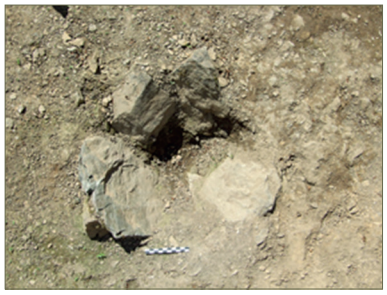

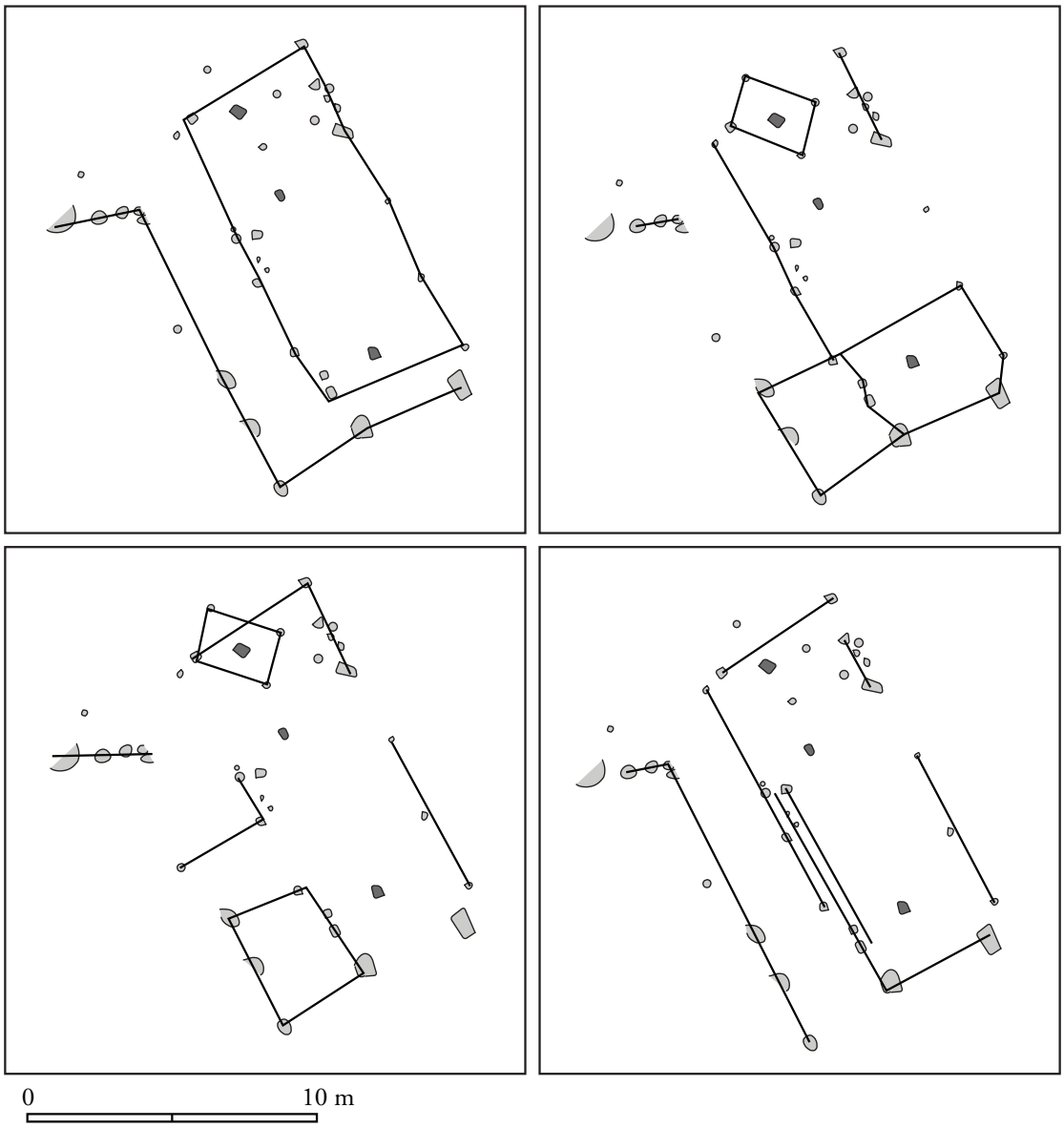

Fig. 2.30 – Quatre interprétations possibles de l'organisation des trous de poteaux.

mais il s'agit potentiellement de contrôler militairement le palais et de taxer le commerce mosan.

2.2.2. Montcy 2 : une *aula* de pierre (UM 1)

À ce premier état ligneux se substitue une *aula* maçonnée *(fig. 2.32 et 33)*. C'est un bâtiment de 18,20 m de long pour 9,30 m de largeur, placé en barrage de la plateforme rocheuse sur laquelle repose le château. L'épaisseur des murs varie de 1,60 à 2,00 m. La pièce présente ainsi 14,80 m de longueur pour 6 m de largeur, soit une superficie de 88 m². L'épaisseur des murs conjuguée au diamètre des trois poteaux centraux alignés (US 1026, 1027, 1028) autorise l'existence d'au moins un étage supplémentaire. Il est également envisagé que d'autres trous de poteaux correspondent à l'ancrage d'une structure en bois supportant un accès à cet étage.

Comparativement, plusieurs sites possèdent une *aula* aux dimensions similaires *(fig. 2.34)*. Nous ne tenons ici pas compte de l'aspect en plan de ces différentes salles, globalement quadrangulaires mais pas nécessairement géométriques. Les fouilles du château de Caen[5] ont mis au jour une salle de 16 m de longueur pour 8 m de large. Le *castrum* d'Andone présente un bâtiment sur au moins

du pouvoir carolingien alors en cours nous fait privilégier la dernière hypothèse.

5. De Boüard 1979 : 63.

Fig. 2.31 – Plan de Sugny 2, d'après Matthys 1991a. Phase 2, donjon en bois sur motte (fin xe, avant 1050). Légende :
1. Donjon
2. Escalier
3. Cave
4. Enceinte sommitale
5. Citerne
6. Cuisine
7. Cuisine agrandie
8. Rampe d'accès
9. Enceinte de la basse-cour
10. Traces de bâtiments (?)
11. Four à pain
12. Échelle et accès

deux niveaux, avec probablement la salle principale à l'étage, de 19,68 m de longueur pour 10,36 m de largeur, mais avec 212 m² d'espace habitable au sol[6]. Château-Thierry présente des dimensions également proches (14 x 12 m)[7]. Pour ces trois sites, l'*aula* est attestée au plus tard dès le xe siècle, une chronologie qui s'accorde fort bien avec celle observée au *Château des fées*.

Les murs sont assis sur le substrat rocheux par l'intermédiaire d'une entaille pratiquée dans le schiste et faisant donc office de tranchée de fondation au sud-ouest (US 1023). Large de 50 cm, elle a été clairement mise en évidence lors de la fouille *(fig. 2.35, 36)*. Elle est badigeonnée par du mortier (UC 1.20) et devait limiter les problèmes de statique dus à la pente. Les fondations s'adaptent toutefois à la topographie du tertre. Ainsi, sur le flanc nord-ouest on observe, uniquement à l'extérieur, une semelle de fondation (UC 1.6) maçonnée de 6 assises et de 90 cm de hauteur maximale en débord *(fig. 2.37)*. Elle est par ailleurs légèrement désaxée par rapport à l'élévation, ce qui traduit soit un repentir, soit une adaptation au relief.

L'ensemble des élévations du bâtiment a été tronqué par l'exploitation de la carrière de schiste. Il s'en est fallu de peu que l'*aula* ne disparaisse *(fig. 2.38)*. Au sud-ouest, le parement interne (UC 1.3) n'est conservé que sur 3,5 m de longueur et 0,70 m de haut dans l'angle ouest. Le mur nord-ouest (UC 1.2) apparaît sur toute sa longueur, dans

6. Bourgeois 2009 : 61.
7. Blary 2008 : 292.

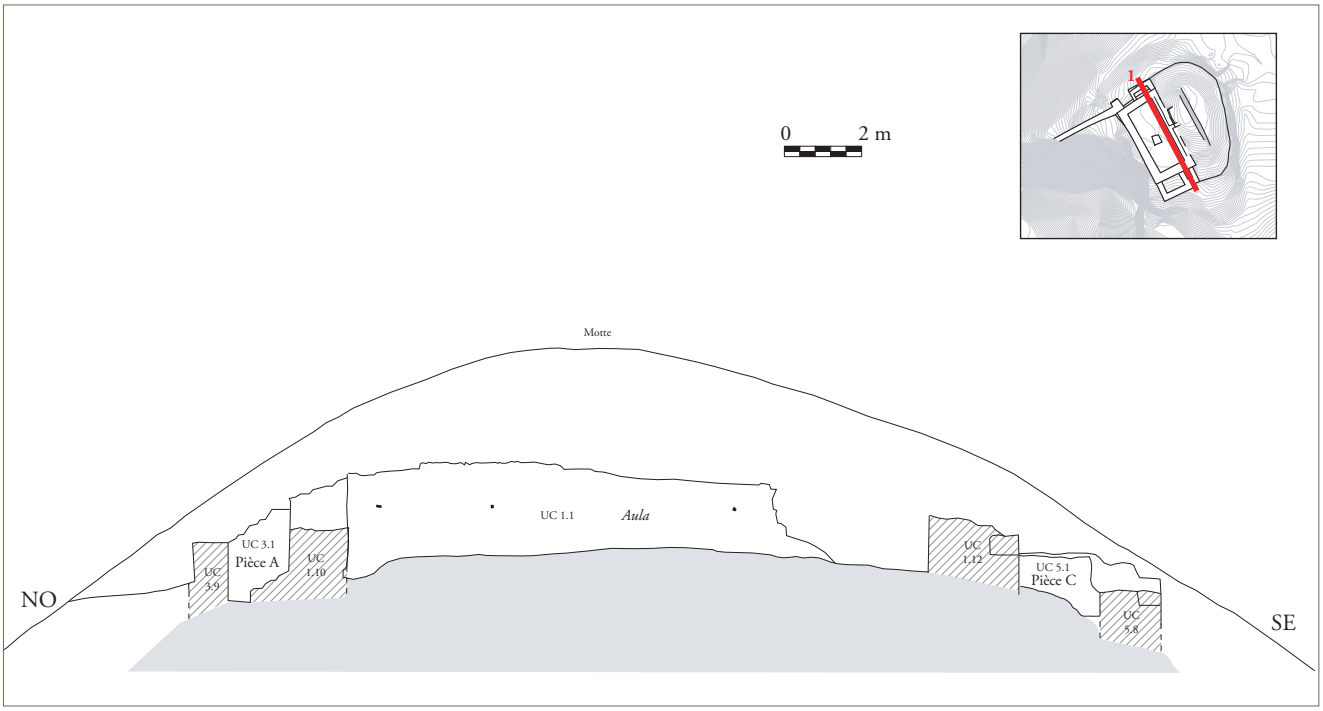

*Fig. 2.32 – Coupe 1 : profil longitudinal de l'*aula *et de deux pièces attenantes (relevé : J.-P. Lémant, SASM – 1989).*

des hauteurs fluctuant entre 0,30 et 1,90 m *(fig. 2.39)*. Le mur sud-est (UC 1.4) n'est plus visible en élévation intérieure. L'élévation nord-est (UC 1.1) est la moins altérée par la carrière et présente encore une élévation de 2,4 m au plus haut, pour une longueur maximale de 12,5 m *(fig. 2.40)*. Les parements sont composés de grès et de schistes gris accompagnés de quelques inclusions de quartz, grossièrement assisés, voire déstructurés par endroit, dont le module moyen avoisine 20 x 15 cm *(fig. 2.41)*. Cette valeur n'empêche pas la présence de modules beaucoup plus grands ou petits, et quelquefois sans forme particulière. Les pierres sont généralement posées à plat, la plupart du temps, l'horizontalité parfaite n'est pas recherchée. Les pierres se contentent de se positionner selon l'assise précédente. Dans quelques cas, une série d'une vingtaine de pierres au maximum sont posées de biais, en épi *(fig. 2.38)*. Ce procédé est largement employé sur les sites de même faciès géologique du massif ardennais, tant dans le parement que dans le blocage (*Château Liresse* à Vivy, *fig. 2.42*)[8]. On le retrouve également fréquemment un peu partout en France, avec différents matériaux lithiques (calcaire, grès), tels à Doué-la-Fontaine, Rougemont, Andone, Ivry-la-Bataille, Moulins-Engilbert, *Tours Séchelles*, etc[9]… Deux fragments de meules, retaillés et insérés dans la maçonnerie comme le prouvent les traces de mortiers, démontrent un remploi d'éléments gallo-romains situés à proximité. Il s'agit d'une meule à main en basalte et d'une meule hydraulique en arkose (voir chapitre 3.8.). La qualité du matériau employé pour le parement entraîne de facto l'existence de joints très gras, palliant ainsi à l'irrégularité des modules. Aucune trace d'outil ne peut être décelée. Nous pouvons supposer que l'équarrissage des modules s'est fait au pic. Sur la face nord-ouest (UC 1.1), trois niveaux de réglage sont décelables. Le plus remarquable est celui qui apparaît au niveau des trous de boulins. Les deux autres niveaux sont moins nets. Le plus bas se trouve 80 cm sous les trous de boulins. Il est moins visible et semble sporadique, réparti sur plusieurs niveaux d'assises, souvent liés à la pose de pierres en épi. Un troisième niveau de réglage semble se dessiner à 2,3 m du sol. Ces niveaux se prolongent sur le mur nord-est (UC 1.2), ce qui tend à prouver qu'au moins deux des quatre murs de l'*aula* sont montés conjointement. Les murs intérieurs étaient couverts d'un enduit, mais celui-ci a rapidement disparu après la mise au jour des vestiges, sans qu'aucun prélèvement n'ait été effectué *(fig. 2.43)*.

Le blocage est constitué par des schistes et des grès de modules semblables au parement. Les pierres sont la plupart du temps disposées en épi (UC 1.10 et 1.11), établissant une horizontalité à chaque niveau *(fig. 2.44)*. Ainsi, il s'avère que la construction de l'édifice a plutôt été dictée par le blocage que par le parement. Les épis du blocage étaient disposés à sec, sur l'ensemble d'une assise, puis recouverts d'un bain de mortier, sur lequel on repose ensuite l'assise suivante.

8. Matthys 1991a : 234-236.

9. De Boüard 1974 : 25 ; Mouillebouche 2002 : 212 ; Bourgeois 2009 : 60 ; Mesqui 1997 : 199 ; Bonhomme 2010 : 26 ; Moulis 2015b : 196-199.

*Fig. 2.33 – Vue panoramique de l'intérieur de l'*aula.

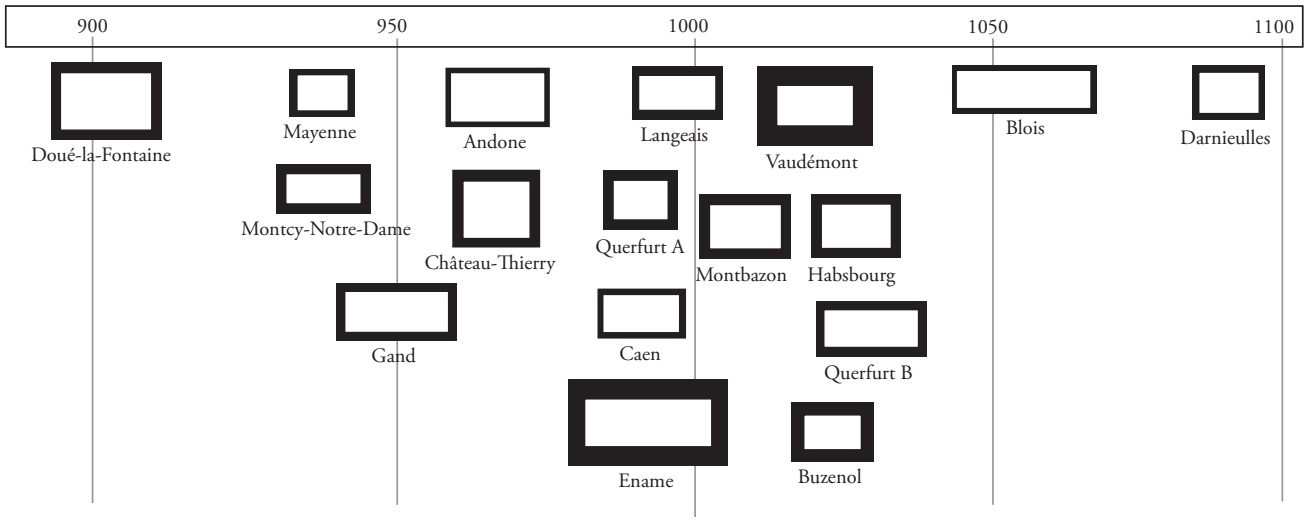

Fig. 2.34 – Comparaison de la surface de quelques aulae *et donjons des* Xe*-*XIe *siècles. Leur plan n'est pas nécessairement reproduit fidèlement, seules les dimensions et la superficie sont prises en compte ici.*

Toujours au sein du blocage, dans l'angle nord (UC 1.10), une gaine verticale de 30 x 20 cm de côté a été relevée (UC 1.13). Elle correspond vraisemblablement au négatif d'une poutre noyée verticalement dans la maçonnerie, qui est peut être un élément d'une armature en bois destinée à rigidifier les maçonneries. Elle devait être reliée à deux poutres disposées à l'horizontale, à une hauteur non reconnue car supérieure aux vestiges, dans les murs nord-ouest et nord-est. L'état de conservation des trois autres angles de l'*aula* n'ont pas permis d'y détecter une gaine semblable. Si plusieurs exemples d'armature horizontale sont bien connus, nous ne possédons pas d'exemples de poutres posées à la verticale. Elles ont peut-être été mal identifiées, ou non repérées. Dans notre cas, il semble difficile de proposer une autre hypothèse pour expliquer l'existence de cette gaine.

Trois trous de boulins maçonnés circulaires (UC 1.18, 1.19 et 1.20) sont présents sur le parement interne nord-est (UC 1.1) *(fig. 2.45)*. Leur diamètre est respectivement de 8, 6 et 8 cm et leur profondeur de 164, 170 et 65 cm. Ils sont tous les trois obliques, parfaitement alignés et espacés d'environ 3 m. Ils sont situés à 1,30 m du sol. Il a été envisagé que plusieurs des trous de poteaux repérés dans le socle schisteux soient en fait des emplacements de perches de l'échafaudage pour la construction des maçonneries. À l'intérieur comme à l'extérieur de l'*aula*, nous pouvons remarquer que nombre de ces cavités suivent grossièrement l'alignement des murs. Malheureusement, cette hypothèse d'un échafaudage à un rang de perches, s'il a existé, ne se lit sans doute pas à travers ces trous de poteaux. En effet, leur implantation se corrèle plutôt difficilement avec les trous de boulins. De plus, la distance entre ceux-ci et la maçonnerie (aux alentours de 30 cm) n'autoriserait pas la mise en place d'un platelage permettant de circuler et de travailler aisément.

Une citerne (US 1024), taillée dans la roche, de 1,64 x 2,06 m de côtés et de 4,1 m de profondeur se trouve au centre de la pièce *(fig. 2.46)*. Des empochements assimilables à des trous de poutres érodés, disposés de part et d'autre de la citerne, ainsi que la découverte de poutres en chênes datées d'après 1032 au fond de celle-ci[10] laissent imaginer l'existence d'un mécanisme pour

10. Datation dendrochronologique sur bois de cœur de sept échantillons réalisée par Willy Tegel, laboratoire Dendronet, Bohlingen

*Fig. 2.35 – Tranchée de fondation (US 1023) dans la roche pour le mur sud-ouest (UC 1.11) de l'*aula*, visible au premier plan.*

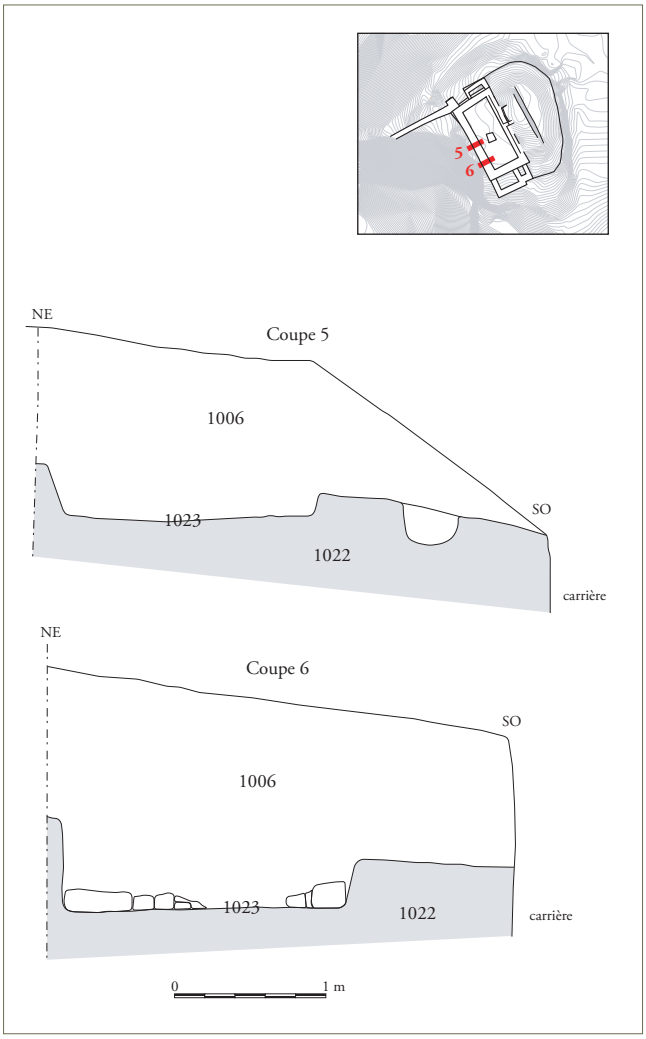

*Fig. 2.36 – Coupes 5 et 6 en travers de la fondation (US 1023) du mur sud-ouest de l'*aula *(relevé : J.-P. Lémant, SASM – 1989).*

puiser l'eau. L'emplacement de cette citerne renforce également l'idée que la salle d'apparat est située au premier étage. Ce type de structure étagée, déjà bien implantée dans l'ensemble du monde carolingien, tend à reproduire l'architecture palatiale de la fin de l'Antiquité[11]. La même configuration est d'ailleurs présente au *Château Liresse*, où la citerne coudée, profonde de 12 m, est située au centre d'un grand donjon ovale[12]. La fonction de cette cavité reste soumise à discussion. Il semble difficile d'imaginer qu'elle ait pu servir de stockage pour l'eau. En effet, aucune trace d'enduit n'a été retrouvé sur les parois, et la friabilité de cette roche, causant de nombreuses infractuosités, ne semble pas de nature à retenir l'eau. Il faut peut-être envisager qu'il s'agisse plutôt d'une glacière, destinée à la conservation de produits frais.

Les maçonneries sont liées par un mortier (UC 1.14) et recouvertes par un enduit (UC 1.15 et 1.16). Un échantillon issu de l'UC 1.16 analysé en 1992[13] a permis d'identifier au microscope optique et au microscope électronique à balayage un enduit composé pour l'essentiel de sable, de chaux et de galets, auxquels sont mêlés des charbons de bois et des minéraux opaques *(fig. 2.47)*. Il présente une coloration blanche à beige ; sa cohésion est faible, en partie à cause d'une charge granulaire importante. L'aspect grossier de ce liant tend à faire penser à un mortier de bouchage plutôt que de jointoiement. L'essentiel du granulat est composé de graviers arrondis, qui sont des agrégats polyminéraux (calcite, quartz) comportant des débris alguaires, oolithes et spongiaires. Leur dimension varie de 1 à 10 mm. Ils présentent une faible cohésion avec la pâte, qui est fine et microporeuse. Leur forme arrondie plaide pour une origine fluviatile. Le reste du granulat se compose de grains de quartz anguleux (souvent fracturés) de 100 à 200 µm, dispersés dans la matrice. L'analyse en spectrométrie X révèle que la pâte est essentiellement composée de calcium, toujours accompagné d'une légère quantité de silicium et d'aluminium de fer, dont la présence peut s'expliquer par un petit taux d'argile dans le calcaire d'origine.

Deux datations par radiocarbone, réalisées sur des charbons de bois insérés au sein du mortier de l'*aula*, offrent une fourchette chronologique assez large (893-

(Allemagne) en 2000.

11. Bourgeois 2009 : 454.

12. Matthys 1991a : 234-238.

13. Analyse effectuée au LERM (Laboratoire d'études et de recherches sur les matériaux). Échantillon 92-01-713.

*Fig. 2.37 – Fondation et base extérieure du mur nord-ouest (UC 1.6) de l'*aula.

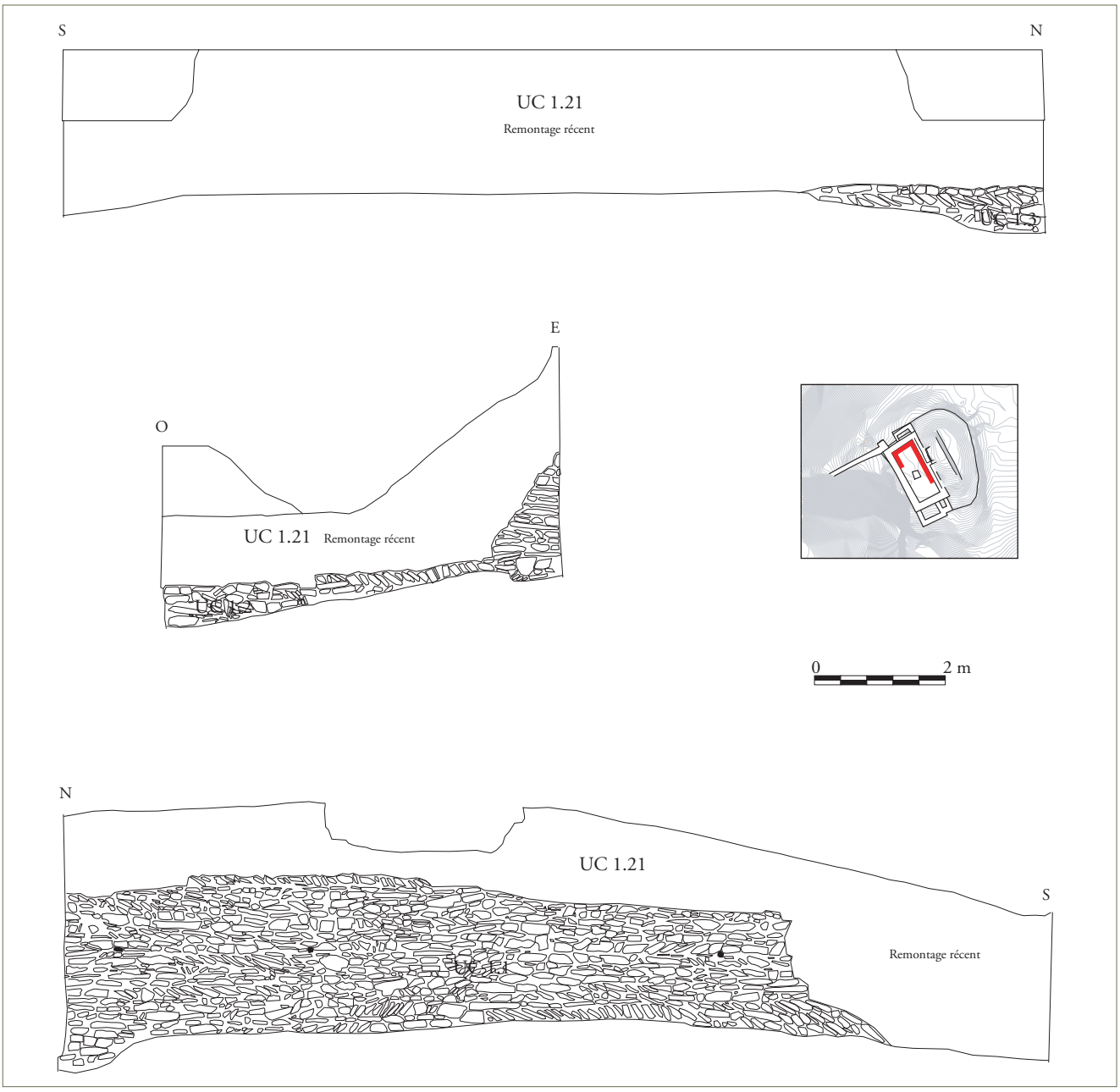

*Fig. 2.38 – Relevé pierre à pierre des élévations internes de l'*aula *(relevé C. Moulis, 2015).*

*Fig. 2.39 – Maçonnerie partiellement en épi, mur nord-ouest (UC 1.2) de l'*aula.

*Fig. 2.40 – Mur nord-est (UC 1.1) de l'*aula *en cours de dégagement.*

*Fig. 2.41 – Parement extérieur du mur sud-ouest (UC 1.7) de l'*aula. *Les pierres sont très hétérogènes et la structure en épi quasiment absente, 1990.*

Fig. 2.42 – Parement partiellement en épi, donjon du Château Liresse *à Vivy, 2006.*

*Fig. 2.43 – Les parties hautes de l'élévation nord-est (UC 1.1) de l'*aula *possédaient encore un enduit partiel (UC 1.16) lors de leur mise au jour, 1990.*

*Fig. 2.44 – Blocage en épi (UC 1.11) bien visible au niveau des fondations de l'*aula*, 1991.*

Fig. 2.45 – Trou de boulin circulaire (UC 1.18), 2009.

1013 et 770-897 en courbe *Sigma* 2)[14]. Cette différence (seules quatre années sont communes aux deux courbes) peut être imputée à l'origine du charbon de bois. En effet, plus l'échantillon provient d'un morceau de bois au cœur d'un arbre ou d'une branche, plus sa signature radiocarbone est faible et plus il est ancien. On peut ainsi supposer que le second échantillon provient d'une partie externe du bois et qu'il faille rajeunir sa datation (combustion et utilisation) de quelques décennies. Dans cette hypothèse, le second échantillon pourrait correspondre à un élément d'aubier. Ces données permettent de faire remonter raisonnablement la maçonnerie de l'*aula* à la première moitié du xe siècle. Il est alors tentant d'utiliser la date de 933 comme repère. Cette année-là, si l'on en croit Flodoard, l'évêque Richer de Tongres-Maastricht-Liège (920-945) détruisit un *castellum* établi par un certain comte Bernard près d'Arches, en Porcien, sur les

14. Datations radiocarbone effectuées par le Centre de Recherches Isotopiques de Groningen (Pays-Bas) en 2009 (GrA-44335 & GrA-44694).

*Fig. 2.46 – Citerne (US 1024) au centre de l'*aula*. Les parois non imperméabilisées laissent toutefois supposer qu'il puisse également s'agir d'une glacière.*

terres de l'évêque[15], que l'on suppose – faute de meilleure hypothèse – être le *Château des fées*[16]. Mais intervient-il sur un site qui vient à peine de sortir de terre ou bien agit-il pour d'autres raisons ? La question est fondamentale car elle pose la question de la datation de l'*aula* : est-elle antérieure à 933 ou est-elle le fruit d'une reconstruction suite à l'attaque de l'évêque ? Nous privilégions actuellement l'hypothèse selon laquelle c'est l'édifice en bois qui est détruit en 933, à la suite de quoi une nouvelle fortification, en pierre cette fois, est édifiée.

La présence de l'évêque Richer sur des possessions bien implantées dans l'archevêché de Reims ne doit pas surprendre. En effet, nous nous situons ici à la limite d'une frange comprise entre la Semois et la Meuse, où les frontières de toutes sortes se meuvent. Si administrativement, les limites épiscopales sont clairement posées sur la Semois, la frontière politique est fixée sur la Meuse. C'est le jeu des alliances qui créé au final cette frange interfluve permettant aux deux protagonistes de se livrer à des luttes d'influences sur de nombreuses décennies, car chacun a des raisons de s'y sentir chez lui.

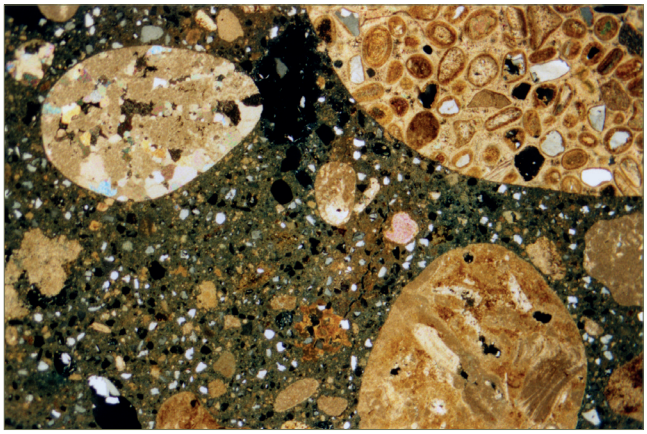

Fig. 2.47 – Aspect général de l'enduit UC 1.16. Texture et différentes variétés de granulats (microscope optique – lumière polarisée – x 2,5).

2.2.3. L'enceinte (UM 2)

L'enceinte est sans doute l'élément le plus endommagé par l'exploitation de la carrière contemporaine. En effet, seule une section longue de 14 m et dont la largeur varie entre 1,15 et 1,40 m est encore observable *(fig. 2.48 et 49)*. Elle est accolée à l'*aula*, à l'angle ouest de celle-ci, pour descendre dans la pente naturelle en direction de la Meuse. Elle devait délimiter la cour du château dans sa partie occidentale. Elle est conservée en moyenne sur seulement 0,68 m de haut *(fig. 2.50)* mais,

15. Flodoard, *Historia remensis ecclesiae* : 577. « Ricarius, episcopus Tungrensis, quoddam castellum Bernardi comitis quod ipse Bernardus apud Archeias in pago Porcense construxerat, evertit, eo quod suae in ecclesiae terra situm est. »

16. Bertrand, Moulis 2010 : 51.

Fig. 2.48 – Vue générale de l'enceinte, parement côté cour (UC 2.6). La limite entre bâti ancien et remontage récent.

*Fig. 2.49 – Relevé de l'élévation externe de l'enceinte (UC 2.5) et du contrefort (UC 2.1 et 2.2) assurant la liaison avec l'*aula.

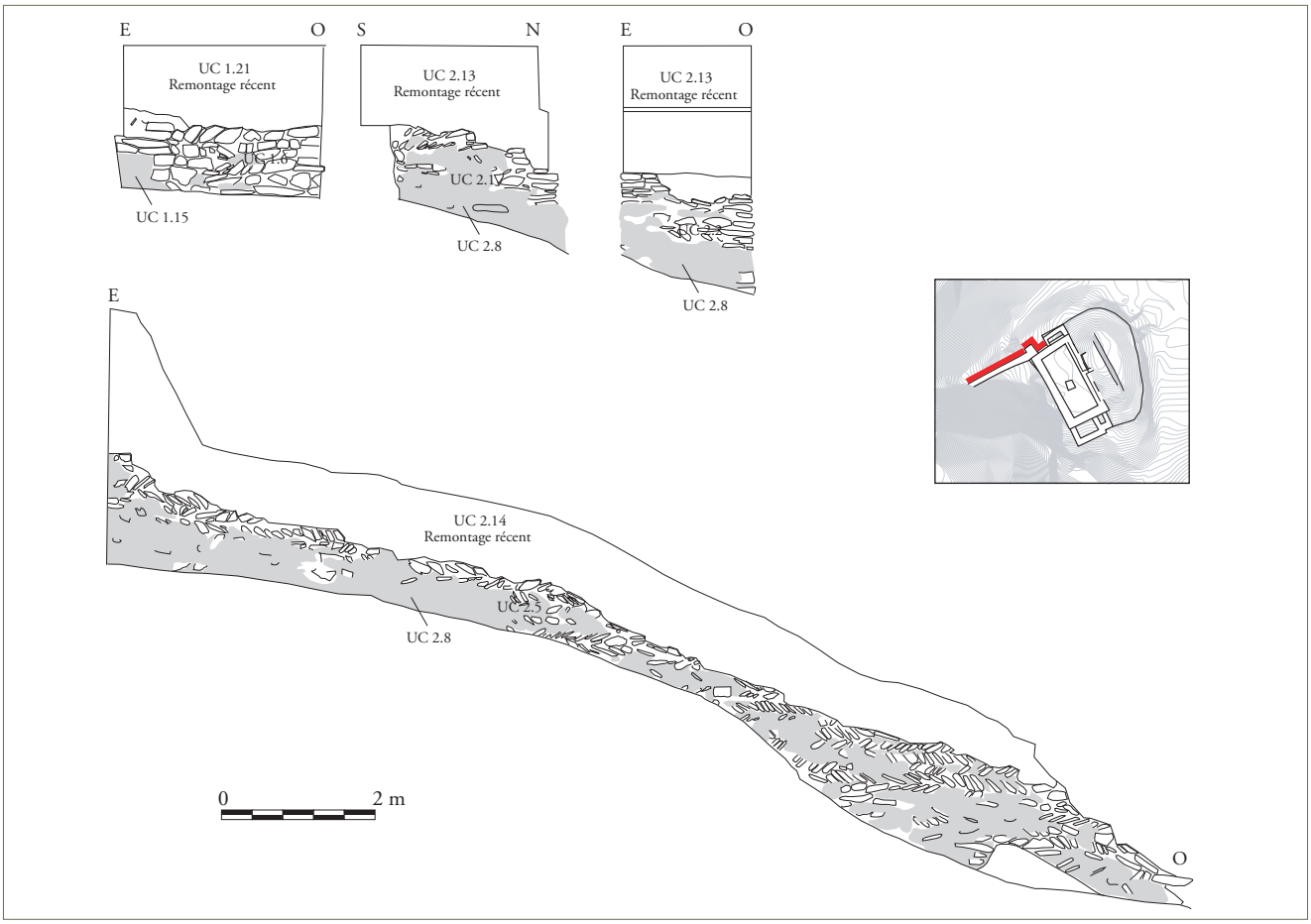

à la jonction avec l'*aula* et dans la partie la plus basse, il reste un vestige encore haut de 1,40 m. Un contrefort (UC 2.1 à 2.3) large de 1,70 m, pour 1,30 m de hauteur, vient renforcer la cohésion avec l'*aula (fig. 2.51)*. À l'image des autres parties du bâti, les vestiges conservés ne donnent qu'une vague idée de la structuration de la maçonnerie. Néanmoins, nous pouvons remarquer que les modules utilisés sont globalement identiques à ceux des autres murs. La disposition en épi se retrouve aisément, notamment au sein du blocage (UC 2.7), où ce type de dispositif est largement majoritaire *(fig. 2.52)*. Sur le parement extérieur (UC 2.5), nous avons compté 27 assises en épi dont l'orientation est en alternance d'une assise à une autre. Ce dispositif régulier montre bien qu'il s'agit d'une véritable technique de construction liée à un matériau difficile à tailler correctement. Les assises ont une hauteur comprise en moyenne entre 15 et 20 cm. La déclivité du terrain fait qu'elles ne sont visibles que sur une longueur maximale de 6 m. C'est la seule construction du site qui présente autant de parement

Fig. 2.50 – Enceinte, parement extérieur (UC 2.5). État au moment de la fouille.

Fig. 2.51 – Contrefort, partie basse conservée (UC 2.2).

en épi, ce qui peut induire une phase de construction différente des autres maçonneries. Dans la partie la plus basse conservée, la roche fait une excroissance en forme de triangle ; le parement s'en est accommodé mais le dispositif en épi n'est alors plus aussi régulier. Quelques pierres de dimensions plus importantes sont également posées à plat en quelques endroits du mur.

Un épais enduit recouvrait l'ensemble de l'enceinte *(fig. 2.53)*. Il est composé de sable mêlé à une importante proportion de chaux ; les maçons y ont également ajouté des graviers de quartz de toute taille (jusqu'au centimètre) provenant de la plaine alluviale, parmi lesquels on distingue également du charbon de bois. Des traces de talochage ont été observées.

Trois trous de boulins (UC 2.10, 2.11 et 2.12) sont regroupés dans le premier mètre de développement de l'enceinte, à l'intérieur de la cour (UC 2.6) *(fig. 2.54)*. Ils sont maçonnés et de section circulaire, comme dans l'*aula*. Leur diamètre est toutefois moindre (4 à 8 cm). Leur disposition ne permet pas d'affirmer qu'ils fonctionnent ensemble. Le mieux conservé d'entre eux mesure 6 cm de diamètre pour une profondeur oblique de 45 cm. Aucun trou de boulin n'a été observé ailleurs sur l'enceinte, ce qui est sans doute dû à la faible hauteur de conservation des vestiges.

Lors de la fouille, quelques pierres maçonnées et des traces de mortier ont été observées dans l'alignement de l'angle sud de l'*aula*, laissant supposer que l'enceinte venait se greffer à ce bâtiment *(fig. 2.4)*. Cette trace permet d'évaluer la largeur de la cour à 15 m. L'érosion de la roche a aujourd'hui effacé cette trace.

2.2.4. Les pièces accolées à l'*aula* (UM 3, 4 et 5)

L'*aula* est cantonnée de trois petites pièces, inventoriées A, B et C (UM 3, 4 et 5). Elles ne lui sont pas liées, et apparaissent comme des ajouts postérieurs, bien que les mortiers soient de composition semblable. La première (A) est située contre la paroi nord-ouest de l'*aula* *(fig. 2.55)*. Elle mesure 5,25 m de longueur pour 2,60 m de largeur, avec un espace intérieur de 3,50 x 1,40 m, soit 4,9 m^2 *(fig. 2.56 et 57)*. L'épaisseur des murs varie de 0,60 à 1,25 m. Elle est conservée sur 1,24 m de hauteur maximale à l'intérieur au nord-est (UC 3.1) et sur 1,10 m à l'extérieur (UC 3.5). Une semelle plus large a été réalisée dans la pente pour stabiliser la maçonnerie (UC 3.6). La taille des modules, l'organisation du parement sont sensiblement identiques à celles de l'*aula*. On y observe en effet par endroit un dispositif en épi, sur les parements

Fig. 2.52 – Enceinte. Élévation extérieure, pointe sud-ouest (UC 2.5). On remarque la structure du parement en épi et la pose des maçonneries sur les aspérités de la roche.

Fig. 2.53 – Enduit de l'enceinte (UC 2.8).

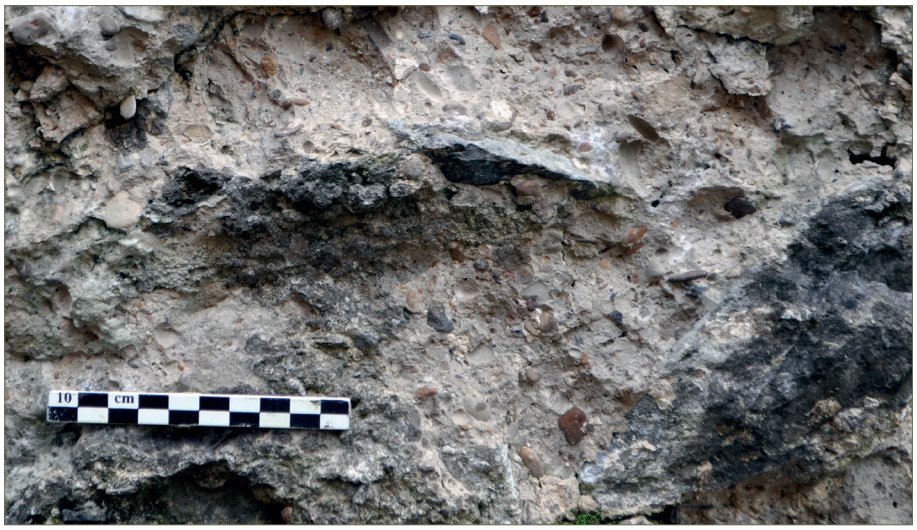

Fig. 2.54 – Élévation intérieure de l'enceinte (UC 2.6), à l'angle avec l'aula. On distingue trois trous de boulins.

internes et externes *(fig. 2.58)*. Sur le parement externe sud-ouest, un épais enduit est encore partiellement conservé *(fig. 2.59)*. L'analyse des parements montre sans ambiguïté que cette structure est simplement accolée à l'*aula*, notamment au niveau de l'angle nord de cette dernière *(fig. 2.60)*.

Les pièces annexes B et C sont situées au sud-est *(fig. 2.61)*. La pièce B est la plus spacieuse des trois (4,20 x 2,80 m, soit 11,8 m^2). Les murs font 1,22 à 1,36 m d'épaisseur et sont au mieux conservés sur 1,15 m de hauteur. La pièce C est beaucoup plus restreinte (1,95 x 1,15 m, soit 2,2 m^2) et ses murs sont moins homogènes (de 1 m à 1,25 m d'épaisseur) *(fig. 2.62 et 63)*. La pièce C est conservée sur 1,60 m de hauteur au maximum à l'extérieur (UC 5.2). Elles semblent édifiées lors d'une seule et même phase de travaux. On y retrouve l'emploi du grès et du schiste, mais également sporadiquement du calcaire (UC 4.6 et 5.5), qu'on ne retrouve

Fig. 2.55 – Élévations nord-ouest. Le contrefort (UC 2.2) de l'enceinte est en premier plan. À l'arrière-plan, la pièce A (UC 3.5).

Fig. 2.56 – Plan de la pièce A (UM 3) (relevé : J.-P. Lémant, SASM – 1989).

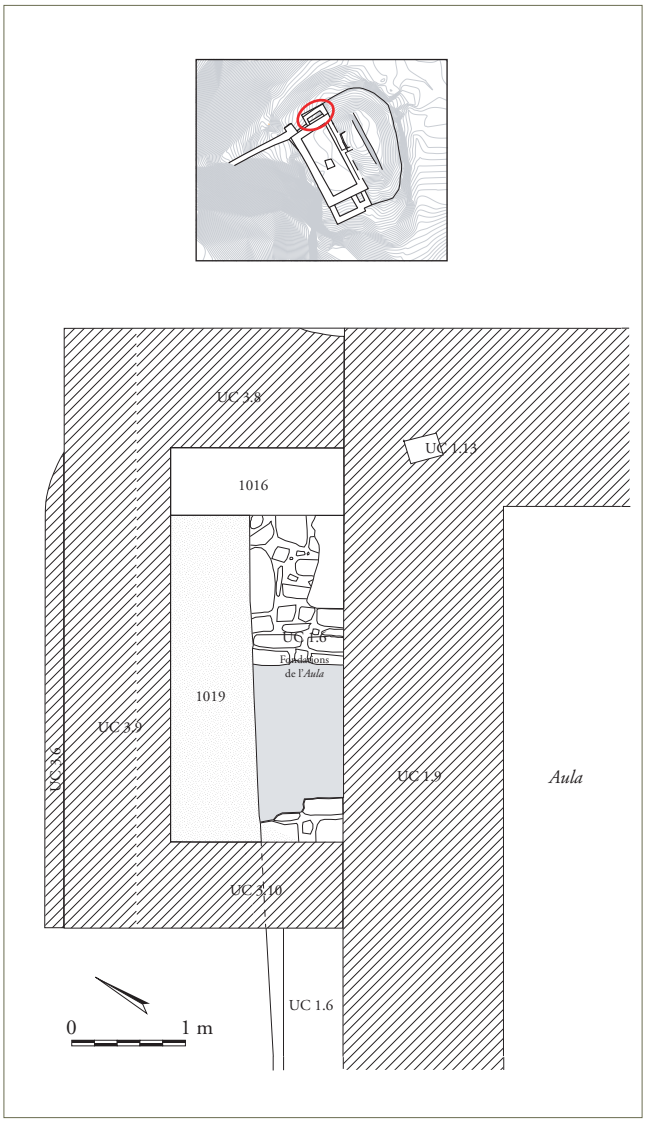

pas à proximité immédiate. Ce calcaire peut provenir de la commune de Saint-Marcel, située à une dizaine de kilomètres de là, vers l'ouest. Sur les parements internes, notamment celui du sud-ouest (UC 4.4), on constate l'emploi d'un appareil moins oblong que sur les autres pièces, et quasiment jamais disposé en épi. Ici la valeur standard avoisine 15 x 6 cm et certaines pierres tendent vers le carré (11 x 9 cm). Ce petit module se rapproche des standards gallo-romains, mais nous ne pouvons prouver qu'il s'agit ici de remplois. Dans la partie droite (UC 4.3), les pierres employées sont d'un module supérieur aux autres endroits et elles sont mieux assisées. Leur disposition laisse supposer l'existence d'un contrefort noyé ensuite dans la maçonnerie de cette pièce *(fig. 2.65)*. Si le parement ne présente pas d'épi, le blocage (UC 4.10) est quant à lui presque exclusivement constitué de pierres disposées en épi *(fig. 2.66)*. En revanche, dans l'angle extérieur sud, deux gros modules calcaires sont sans conteste un remploi gallo-romain (UC 5.6). Leurs dimensions (57 x 45 et 50 x 26 cm) n'ont rien de commun avec les pierres utilisées ailleurs. De plus, la seconde pierre présente sur son lit de pose une mortaise destinée au scellement d'une agrafe de 19 cm de profondeur pour 3 cm de largeur *(fig. 2.64)*.

Le liant de ces maçonneries à joints gras est de couleur claire (UC 4.13) ; c'est un mortier de chaux et de sable auquel on a ajouté des galets de petites dimensions, souvent sous forme d'éclats. L'ensemble de ces observations tend à démontrer que les pièces B et C sont postérieures à l'édification de l'*aula*.

Fig. 2.57 – Pièce A. Parement nord-est (UC 3.1) en épi.

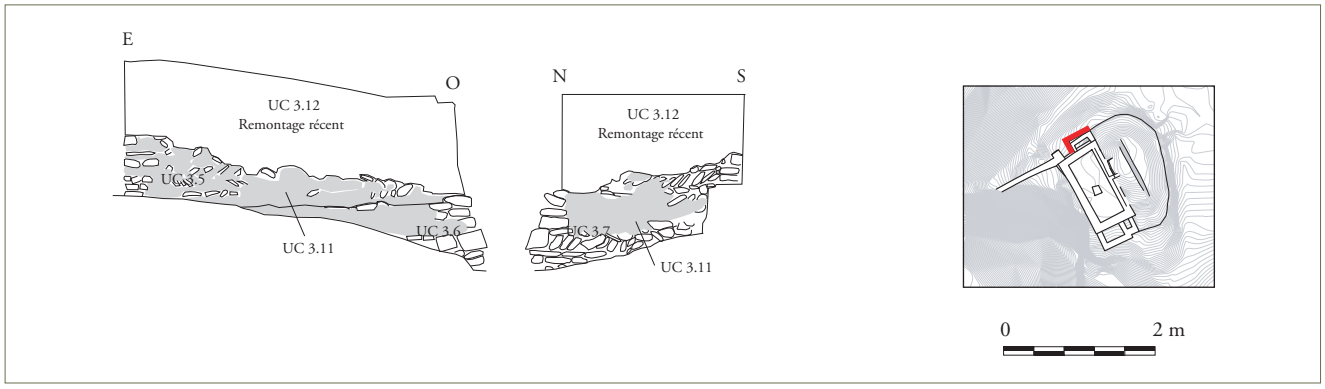

Fig. 2.58 – Élévations externes nord-ouest (UC 3.5) et sud-ouest (UC 3.7) de la pièce A.

Fig. 2.59 – Élévation sud-ouest de la pièce A (UC 3.3). On remarque le pendage vertical de la roche sur laquelle elle est fondée.

*Fig. 2.60 – Jonction entre la pièce A (UC 3.1 à droite) et l'*aula *(UC 1.5 à gauche). La première est simplement adossée à la seconde.*

Fig. 2.61 – Coupe 2 : Coupe longitudinale des pièces B et C (relevé : J.-P. Lémant, SASM – 1989).

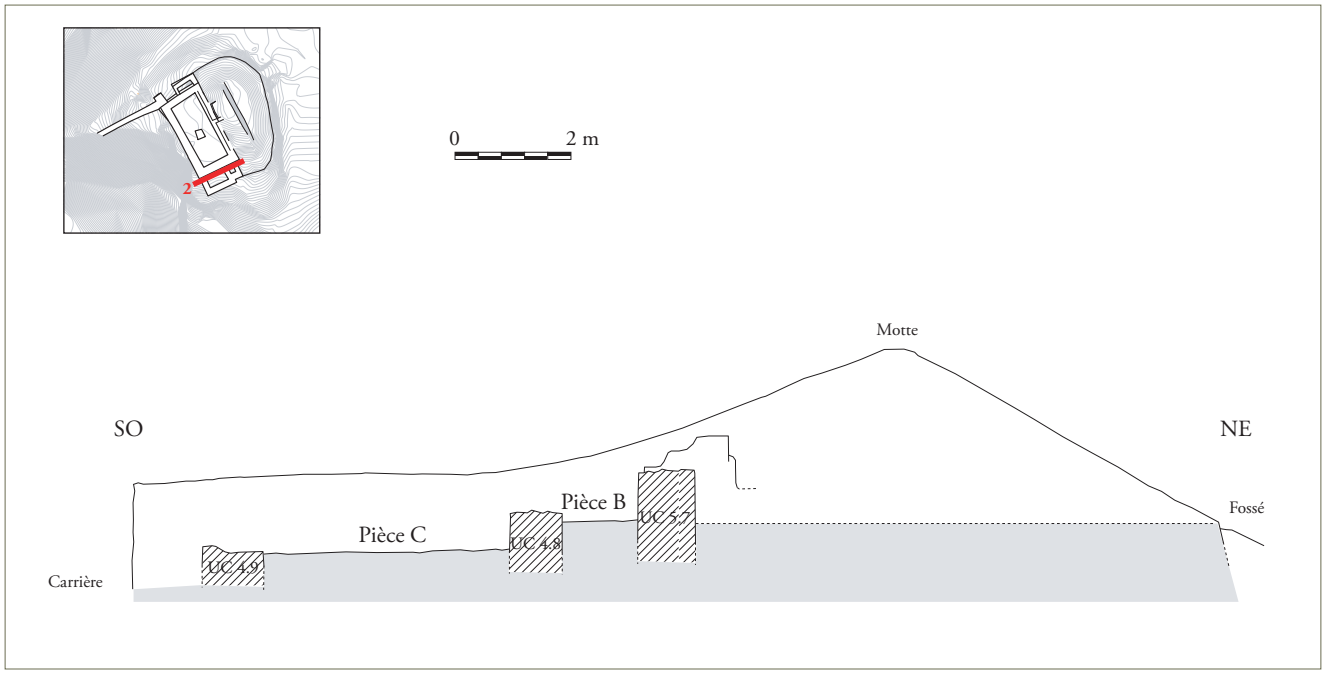

Fig. 2.62 – Pièces B (UM 4) et C (UM 5 latrines) au moment de la fouille, 1990.

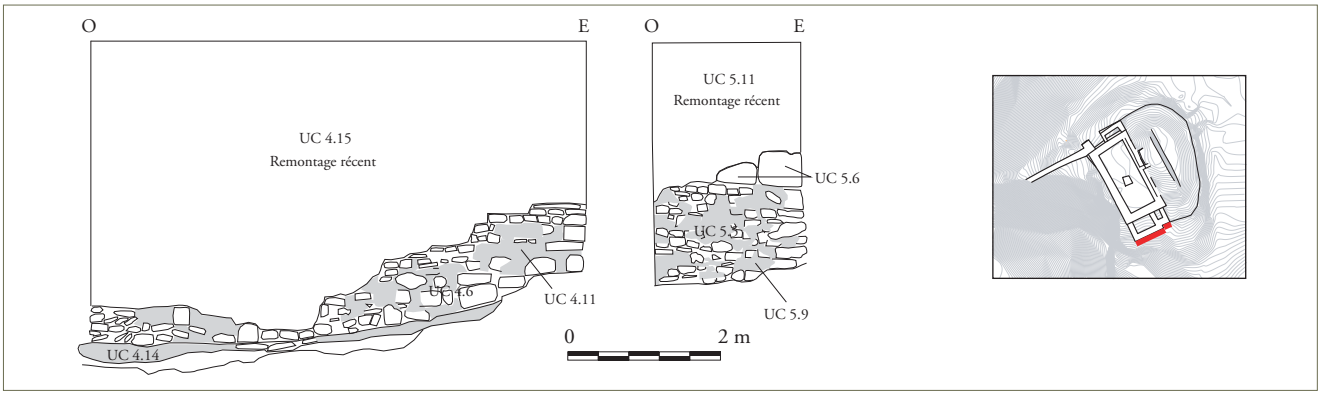

Fig. 2.63 – Élévations externes sud-est des pièces B et C (UC 4.6 et 5.5).

Fig. 2.64 – Pierre gallo-romaine en remploi (UC 5.6). On distingue le logement d'une agrafe.

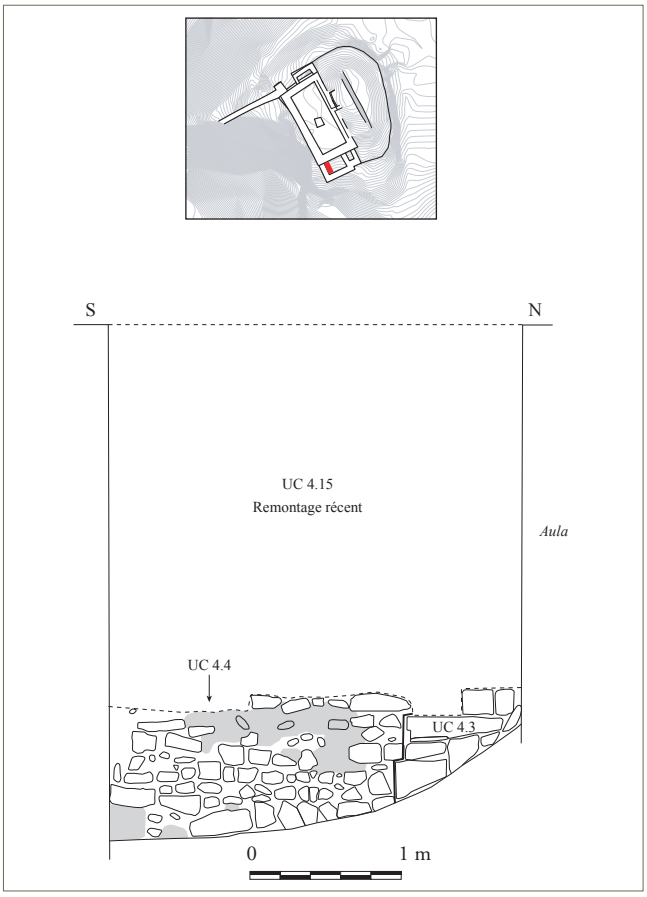

Fig. 2.65 – Parement intérieur sud-ouest (UC 4.4) de la pièce B (relevé : P.-Y. Herbemont, K. Schneider – 2009).

Il convient de s'interroger sur la fonction de ces pièces : stockage, escalier, éléments de défense ? Elles concourent toutefois à la stabilisation de l'*aula*, dont les murs latéraux se situent à la rupture des pentes. Les trois pièces sont situées dans la pente, leur base prend naissance sous le niveau du sol rocheux sommital. Bien que les données de la fouille n'apportent pas d'éléments stratigraphiques ou mobiliers en ce sens, l'exiguïté de la pièce C plaide en faveur d'une tour-latrine à fosse *(fig. 2.67)*. Les comparaisons avec d'autres sites où des tour-latrines ont été bien identifiées sont assez éloquentes à ce sujet. Ce dispositif est reconnu sur des constructions de différents siècles. Dieter Barz a par ailleurs fait entrer le *Château des fées* dans une liste de sites possédant des tours-latrines à fosses au milieu d'un ensemble de sites allemands, français et suisses[17]. Ainsi, nous retrouvons des exemples similaires sur la tour d'habitation de Schlössel (Allemagne, première moitié XIe siècle ; 1,5 x 2,25 m, soit 3,4 m²), sur l'enceinte de l'Altenberg (Suisse, XIe siècle ; latrines carrées doubles de 5,8 x 2 m) ou encore sur la tour d'habitation du Habsburg (Suisse, vers 1070 ; latrines mesurant trois fois la superficie de celle de Montcy). Le dispositif a peut-être également été identifié sur le donjon de Loches. Nous rencontrons également ce type de tour-latrine à fosse plus en avant dans le Moyen Âge : Old Sarum (Angleterre, XIIIe siècle), Tour Salomon de Visegrad (Hongrie, XIIIe siècle), château de Mont-Saint-Jean (Côte d'Or, XIIIe siècle), tour des latrines du palais des papes d'Avignon (XIVe siècle)[18]. Si les dimensions de ces latrines peuvent surprendre, il faut préciser qu'elles ne sont visiblement pas destinées à être curées, et que la matière fécale s'y accumule au fil du temps. En effet, on voit mal y insérer une trappe de curage depuis l'extérieur, alors que le principe de ce type d'ouvrage est justement le confinement.

17. Barz 2014.
18. Mesqui 1993 : 179-180.

Fig. 2.66 – Élévations externes sud-est des pièces B et C (UC 4.6 et 5.5). On remarque le blocage en épi de la pièce B, 1988.

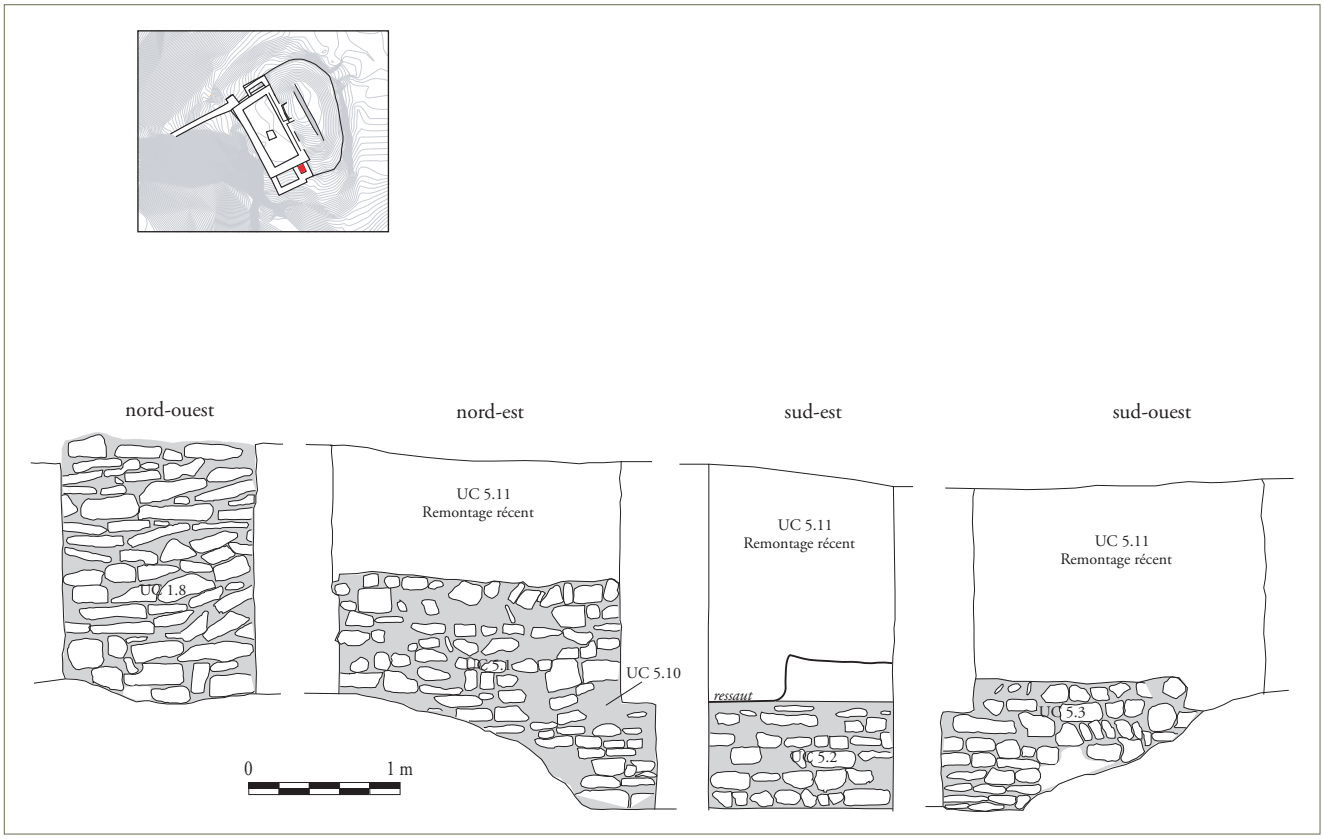

Fig. 2.67 – Élévations internes de la latrine à fosse (UM 5) (relevé : E. Martin).

Fig. 2.68 – Vue générale du château depuis l'ouest. On distingue la maçonnerie d'angle (UC 6.4) dans le bas de la pente droite.

D'une manière générale, on observe encore un enduit sur les élévations extérieures de ces pièces (UC 3.11, 4.11 et 5.9) et quelques traces d'enduit interne ont été recensées (UC 4.12). Il parait évident qu'il ait recouvert l'ensemble des maçonneries, la nature et le module des pierres permettant une bonne accroche de celui-ci. Outre l'intérêt protecteur qu'il présente pour les maçonneries, l'aspect ostentatoire de ce type de revêtement doit également être pris en compte.

2.2.5. Le bâtiment en contrebas (UM 6)

Deux maçonneries sont enfin observables dans les pentes sud du site *(fig. 2.68)*. Elles correspondent toutes deux à un angle de mur.

Le plus important des deux vestiges présente deux sections de murs orientés ouest et sud (UC 6.3 et 6.4), formant un angle droit *(fig. 2.69 et 70)*. Seul le parement externe est visible. Le second, plus petit, possède le même agencement, mais avec des orientations différentes (est et sud). Seul le parement interne y est visible (UC 6.1 et 6.2). Ils semblent appartenir à une seule et même structure, présentant un mur épais (plus de 2 m), un bâtiment assis sur la côte. L'analyse des parements montre une composition identique à celle observée sur la plateforme sommitale. Les quelques assises en place comportent des

Fig. 2.69 – Parement (UC 6.4) du bâtiment en bas des pentes du site, 2009.

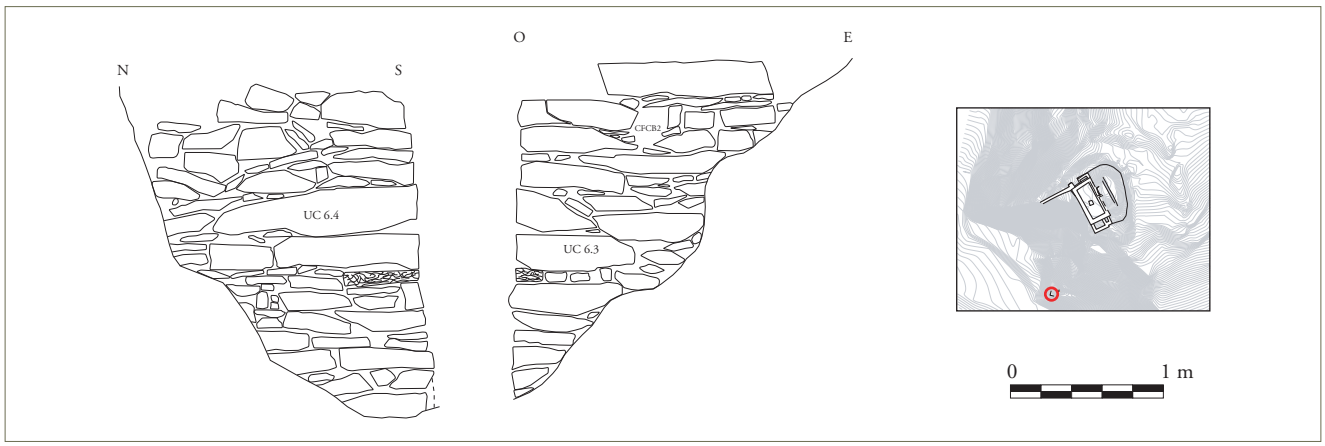

Fig. 2.70 – Parements du bâtiment en contrebas (UM 6) (relevé : B. Prévot – 2009).

pierres uniquement posées à plat. Le mortier qui les lie est mal conservé, mais il est relativement homogène dans les parties basses. Son étude macroscopique montre un mortier composé de sable, de chaux, de quartz, d'un peu de charbons, mais de tuileau, ce qui n'a pas été observé ailleurs sur le site.

Le charbon de bois inséré dans le mortier a permis d'obtenir une datation radiocarbone concernant l'édification de ces maçonneries[19]. La courbe *Sigma* 2 donne trois fourchettes : 783-787 ; 817-843 ; 860-991. Les deux premières présentent des probabilités très résiduelles, dépassant à peine 3 % au total. La dernière doit donc être privilégiée, surtout entre 913-970 (courbe *Sigma* 1 à 82 % de probabilité). Nous sommes ainsi dans la même fourchette chronologique que l'édification de l'*aula*. Faut-il pour autant voir dans ces maçonneries un élément du château ? La question se pose tant l'emplacement de cette structure pose problème. En effet, elles sont situées presque en bas de la pente, à l'altitude NGF 150-152 m, soit une différence de plus de 25 m avec la plateforme. De plus, elles sont largement excentrées par rapport à l'éventuel développement du château, tel qu'il peut se concevoir. En 2006, des observations effectuées aux abords de la route en contrebas, quelques mètres en aval, lors de travaux de canalisation, ont permis de mettre au jour une cave gallo-romaine vraisemblablement incendiée à la fin du IIIe siècle. Un petit noyau de peuplement a donc dû perdurer tout au long du premier millénaire sur les flancs de cette côte. Il est enfin possible que cet élément appartienne à un dispositif de péage, notion qui est sans doute en partie à l'origine de la création du *Château des fées*.

2.2.6. Tentative de restitution du site

Tous ces éléments concernant le bâti et la topographie nous permettent de tenter la restitution du plan global du site, en éliminant les dépréciations du relief et des vestiges *(fig. 2.71)*. Le bâtiment aulique pourrait ainsi être le noyau central d'une structure épousant la plateforme rocheuse taillée pour l'occasion. Ce bâtiment de prestige comportait sans doute trois niveaux. Au niveau du sol, un espace aveugle pour le stockage. Au premier étage, une grande salle d'apparat (l'*aula* proprement dite) aux baies sans doute étroites mais vitrées, et enfin un niveau de combles. L'accès à l'étage de vie devait se faire depuis la cour, par un escalier sans doute en bois. À l'ouest de cette structure, l'enceinte abritait éventuellement des petits bâtiments. Si l'on fait abstraction de la cavité causée par l'exploitation de la carrière et que l'on prolonge les courbes isométriques naturelles de part et d'autre de cette dernière, on visualise alors une plateforme sommitale oblongue, tournée vers l'ouest, vraisemblablement en pente douce (l'enceinte passe de l'altitude 175 à 170 m en 16 m de développement). On a vu que l'enceinte venait très certainement se refermer à l'angle sud de l'*aula*, se développant ainsi sur une cinquantaine de mètres linéaires. Elle enserre ainsi une cour de 15 m de largeur pour 25 à 30 m de longueur, qui présente une déclivité d'environ 5 m, ce qui pouvait être compensé par un apport de matériaux. Au nord-est, l'espace est plus restreint. Il correspond à la partie non fouillée du site. On peut de penser qu'il y existait une tour (*turris*) quadrangulaire qui dépassait l'*aula* en hauteur, à l'image de celle du château de Mayenne. La *camera*[20] pouvait alors se situer au même étage que l'*aula*, dans la tour. Ce schéma (*aula* + *camera-turris*) est évoqué par Annie Renoux pour

19. Datation radiocarbone effectuée par le Centre de Recherches Isotopiques de Groningen (Pays-Bas) en 2009 (GrA-45161).

20. Si étymologiquement le nom désigne la chambre, il arrive que ce mot soit utilisé pour dénommer la salle du Trésor, où l'on conserve et signe les Actes.

Fig. 2.71 – Proposition de reconstitution du site.

Tours, Isle-Aumont ou encore Saint-Germain-en-Laye[21]. Toutefois, le plan du château d'Henri II Plantagenêt à Fécamp pourrait avoir la même disposition que dans le cas qui nous occupe ici[22]. Dans une autre hypothèse, moins vraisemblable, nous pouvons imaginer à Montcy-Notre-Dame un bâtiment qui serait l'équivalent de celui mis au jour à Sugny, ou bien encore celui visible sur l'illustration du XVIe siècle du château d'Orchimont[23], à savoir une structure en trois parties regroupant vraisemblablement *aula*, *camera* et cour ouverte. Mais la fouille a dégagé en partie la motte sur ces flancs nord et sud sans montrer de vestiges d'une structure aussi importante. L'hypothèse de la tour quadrangulaire reste donc privilégiée, en attendant une éventuelle reprise des fouilles. Cet ensemble pouvait être couronné d'une galerie de bois formant hourd, au moins sur les parties donnant l'extérieur de la fortification, donc essentiellement en direction du nord-est, face au plateau.

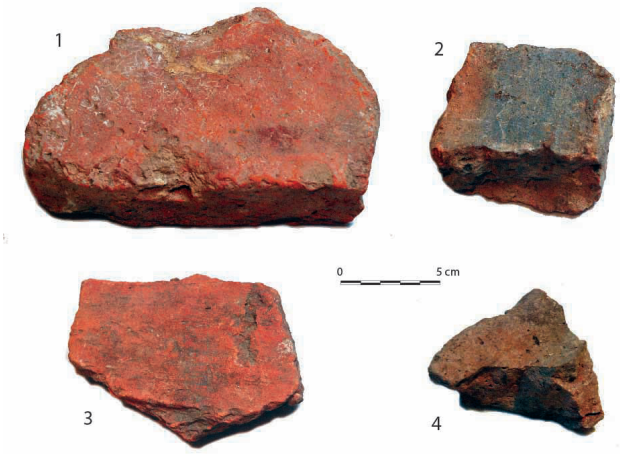

Fig. 2.72 – TCA retrouvée au Château des fées.

21. Renoux 1996 : 29-30.
22. Renoux 1996 : 35.
23. Matthys 1991a : 250-252.

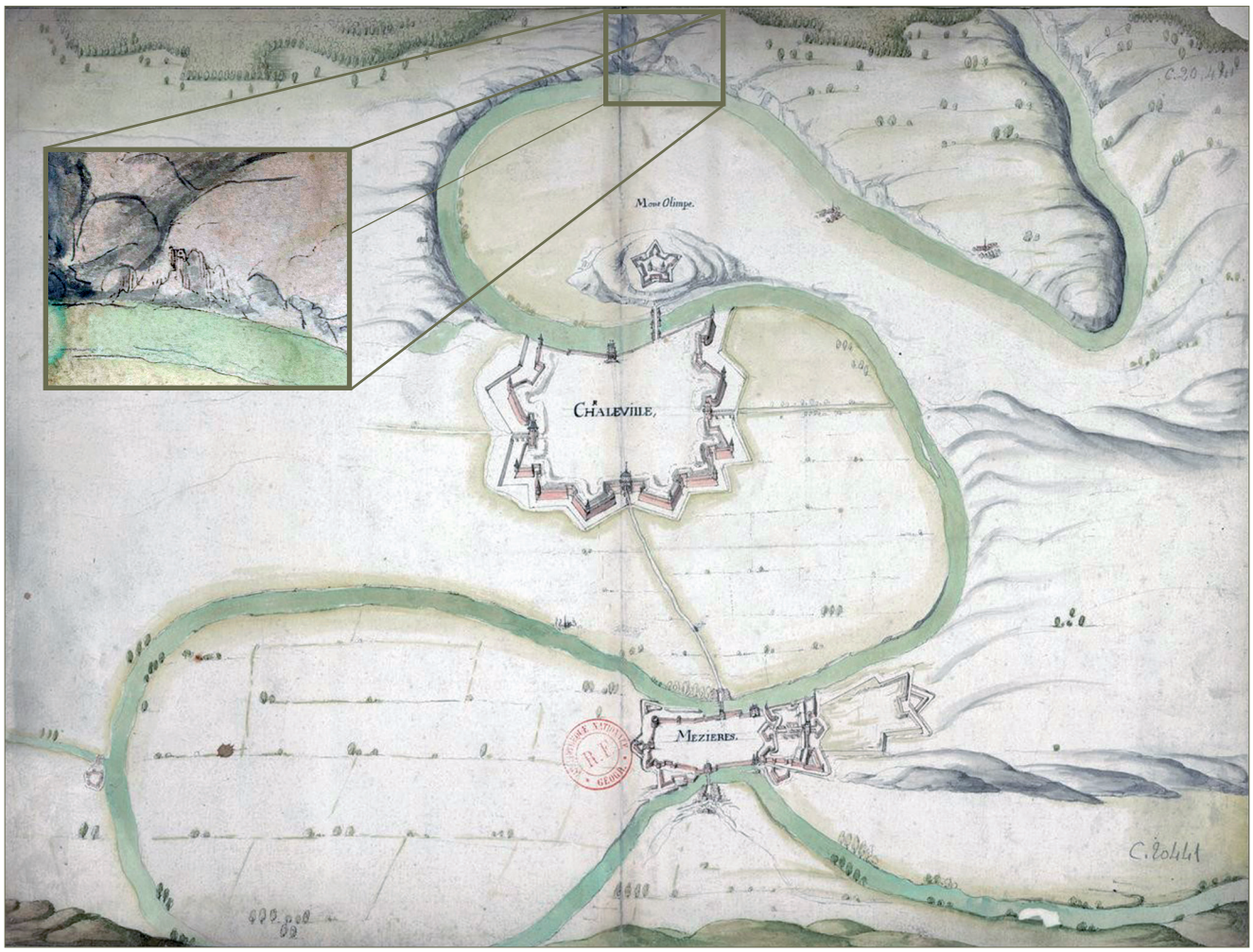

Fig. 2.73 – Représentation des ruines du Château des fées *sur le plan anonyme de 1675 (Bnf, dép. Cartes et plans, GE D-16840).*

L'accès au site n'est pas connu. La question est pourtant primordiale lors de l'édification d'un site tel que celui-ci. L'analyse de sites typologiquement proches et possédant encore des vestiges éloquents de la porte d'accès, nous permet d'envisager un chemin venant du plateau ou depuis les flancs sud-est ou nord-ouest, qui longeait les murs de l'*aula* pour déboucher sur une porte disposée de biais et donnant dans la cour occidentale. Ce principe se retrouve au *Château des fées* de Bertrix et au *Château Liresse* à Vivy[24]. L'exercice de reconstitution du site nous fait privilégier l'hypothèse d'une porte implantée sur la partie sud-est de l'enceinte. Elle ne devait pas être très haute et juste comporter une galerie de circulation en bois en encorbellement pour assurer la défense de l'entrée, galerie qui devait se prolonger sur l'enceinte afin de garantir le contrôle du site côté Meuse. Un second chemin pouvait également partir de l'entrée et descendre en direction du point de péage, en passant près du bâtiment situé en contrebas du château, au sud.

Il ne faut pas s'étonner de la faiblesse des éléments de Terre cuite architecturale (TCA) recensés sur le site. En effet, nous ne sommes pas dans un secteur où ce type de production abonde. Seuls deux fragments de briques retrouvés dans l'*aula* peuvent nous renseigner sur le pavement des pièces. Le premier mesure 4,3 x 11,2 x 17,5 cm *(fig. 2.72* n°1*)*. Il présente une pâte orangée assez fine sur laquelle une série de cupules ont été imprimées, sans doute non intentionnellement, lors du séchage de l'objet. Le second mesure 4,1 x 8,2 x 10,8 cm et possède une pâte noircie par endroit *(fig. 2.72* n°2*)*. Il est possible qu'elle soit issue de l'âtre d'une cheminée. Ces éléments très partiels ne sont pas de nature à déterminer la nature des sols des pièces. La question de la couverture des bâtiments pose également problème. Mis à part les deux fragments de *tegula (fig. 2.72 n°3 et 4)*, dont peut-être un médiéval (voir 2.1.5.), aucun élément de couverture n'a été décelé sur le site. Il faut donc privilégier l'idée de matériaux périssables. Des toitures couvertes de bardeaux, ou tavaillons (petites plaques de bois disposées selon le même principe que les tuiles plates), apparaissent comme les plus probables.

24. Matthys, Hossey 1973 ; Matthys 1991a : 235.

L'environnement immédiat du château est encore plus mal connu. L'implantation d'une basse-cour sur le plateau reste à démontrer. Un habitat dispersé, ou un péage au pied du tertre rocheux face à la Meuse ne peut être certifié, malgré une structure maçonnée bien identifiée et datée.

2.2.7. La disparition du site

La fouille a démontré l'existence d'une couche d'incendie sur l'ensemble des secteurs excavés. La datation par radiocarbone effectuée sur une céréale calcinée issue de cette couche de cendres (1034-1208)[25] prouve qu'elle n'est pas contemporaine à l'éventuelle intervention de l'évêque de Liège-Trongres-Maastricht en 933. D'ailleurs, le résultat se corrèle de façon satisfaisante avec les études de mobilier. Le site semble donc avoir survécu à une première destruction.

Faute de documentation, la disparition du site reste donc un événement mal connu. Dans les sources écrites, un seul texte, en plus du passage de Flodoard pour 933, peut éventuellement faire mention de ce site pour ces périodes plus récentes. En 1114, le comte de Namur, époux de la comtesse de Porcien, donne le *palatium de Munceio* à l'abbaye Saint-Nicaise de Reims[26]. C'est la seule et unique mention connue de ce bâtiment. Il est tentant pour nous de le rapprocher du *Château des fées*, où l'*aula* et les pièces adjacentes pouvaient s'apparenter à un *palatium*[27]. Benoit-Michel Tock a démontré que ce terme, employé jusqu'au tournant du millénaire pour désigner exclusivement une demeure royale ou pontificale, est repris par l'aristocratie épiscopale et princière à partir de la seconde moitié du XIe siècle[28]. Cette évolution de la sémantique peut expliquer que l'on soit passé du *castellum* de Flodoard en 933 au *palatium* du comte de Namur dans le cas qui nous intéresse ici. Si le site est encore en fonction en 1114, sa disparition doit toutefois intervenir dans les années qui suivent immédiatement. On peut ainsi supposer que les moines bénédictins de Saint-Nicaise ont pu le détruire, ou qu'il ait été victime d'un (malencontreux ?) incendie. Il semble en tout cas que les tiraillements sur ce secteur entre Reims et Liège (via le comte de Namur) cessent avec cette donation.

La stratigraphie des remblais observée lors de la fouille montre sans ambiguïté que le site a été remblayé volontairement. En effet, des couches de remblais au pendage régulier se succèdent. Peu d'indices peuvent nous permettre d'en connaître la date. L'hypothèse la plus plausible est que ce remblaiement a eu lieu à la fin du XVIIe ou au début du XVIIIe siècle, lorsque le site semble réaménagé très succinctement en poste militaire. Il s'agit sans doute d'en faire un simple point d'observation sur la Meuse. La représentation du site sur les cartes évolue d'ailleurs à ce moment-là, puisqu'on passe de ruines dessinées sur un plan anonyme de 1675 *(fig. 2.73)* à un tertre circulaire surmonté d'un petit fanion sur le plan de Claude Masse de 1734 *(fig. 1.18)*. Des balles en plomb, deux boutons en alliage cuivreux au nom de Louis XV et une monnaie constitutionnelle de 2 sols (1791-1793) ont d'ailleurs été retrouvés sur la motte.

25. Datation radiocarbone effectuée par le Centre de Recherches Isotopiques de Groningen (Pays-Bas) en 2010 (GrA-47557). La courbe *Sigma* 1 donne une probabilité de près de 60 % entre les années 1044 et 1102.

26. Varin 1839 : 262. « palatium de Munceio cum omnibus terris infra ambitum murorum jacentibus, et omnimoda libertate ; allodium etiam in villa subjacente in campis et silvis. »

27. Une autre hypothèse stipule que le *palatium de Munceio* est situé à Montcy-Saint-Pierre, directement sous le Mont-Olympe.

28. Tock 1998.